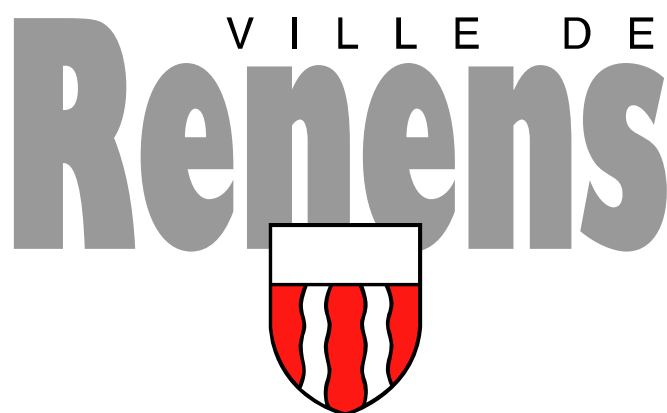




PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 08 décembre 2011, à 19h00
à la Salle de Spectacles**

4^{ème} séance

Séance du jeudi 08 décembre 2011

Présidence de Mme Nathalie Kocher-Jaccard, Présidente

Mesdames et Messieurs, le Bureau du Conseil vous souhaite la bienvenue à cette 4^{ème} séance du Conseil Communal de l'année 2011-2012.

Nous adressons nos salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier ainsi qu'aux représentants de la presse et à toutes les personnes, qui dans la salle ou derrière leur écran, nous font l'honneur de suivre nos débats.

Nos salutations vont aussi à M. Cardinaux et la société Maxximum SA qui est en charge du son, ainsi qu'à M. Widmer et son équipe de Sonomix qui filment nos débats.

Conformément à l'art. 66 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

La secrétaire procède à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 70 conseillères et conseillers.

Sont excusé(e)s: Mmes Elodie Golaz Grilli, Maud Catillaz, Françoise Christ, Myriam Coleman et Rose-Marie Matti ainsi que MM. Hasan Dinç, João-Batista Domingos, Grégory Mettraux

Est absent: M. Gian-Luca Ferrini

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Je déclare ouverte cette quatrième séance du Conseil communal de Renens pour l'année 2011-2012.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assurée que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, Mme la Présidente annonce qu'elle a reçu:

- Une interpellation de Mme Rosana Joliat sur la Petite enfance
- Une résolution de Mme Line Rouyet
- Une annonce de postulat de Mme Suzanne Sisto-Zoller sur la politique du logement

Ces objets seront traités prioritairement au point N° 13.

Vous aurez constaté que l'ordre du jour est quelque peu différent que d'habitude, en effet, le Bureau a choisi de traiter en priorité les divers budgets et le plafond d'endettement. Le traitement des pétitions et des autres objets interviendra après les débats de ces objets.

Mme Irina Krier, Présidente de la Commission de la CARIC, a une communication à nous faire, je vous propose donc de modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

7a) Communications de la CUAT

7b) Communications de la CARIC

Puis de reprendre l'ordre du jour selon l'ordre préétabli.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cet ordre du jour modifié.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et soumet à l'approbation du Conseil l'ordre du jour modifié.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 novembre 2011
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. A) Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
B) Communications de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
8. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
9. **Budgets 2012 de la Commune**
 - a) de la Commune de Renens
 - b) de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge
 - c) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy

10. **Préavis N° 5-2011** – Fixation de plafonds en matière d'endettement et de cautionnements ou autres formes de garanties pour la législature 2011-2016
Commission des finances

11. **Préavis N° 6-2011** – Remplacement de deux véhicules du Service Environnement-Maintenance
Mme Victoria Ravaioli, Présidente-rapporteuse

12. Pétitions

a) Pétition concernant l'usage du terrain vague non construit situé à l'ouest des villas urbaines en PPE de Florissant 6 et 8 à Renens.

b) "Pour que la Municipalité tienne compte de notre existence, même si nous ne sommes pas au centre-ville".

M. Madi Keita, Président-rapporteur

13. Motions, postulats, interpellations

14. Questions, propositions individuelles et divers

15. Allocutions

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 novembre 2011

J'ouvre maintenant la discussion sur ce procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 10 novembre 2011.

La discussion n'étant pas demandée, il est procédé au vote :

C'est à l'unanimité que ce procès-verbal est accepté.

Je remercie Mme Charlet pour cet énorme travail de rédaction et de mise en forme et Mme Barreau, secrétaire suppléante, pour le travail de relecture.

3. Démission

Le Bureau a reçu la démission de M. Jakup Ahmetti, du Groupe des Verts, qui a été contraint de déménager dans une autre commune, car il n'a malheureusement pas trouvé de logement correspondant à ses besoins à Renens.

Je vais vous donner lecture de sa lettre.

*"Madame la Présidente,
Chers Membres du Conseil Communal,*

Ayant déménagé et n'habitant plus la Commune de Renens, il ne m'est plus possible de participer à la vie politique de la Ville de Renens.

Ainsi, je vous prie de prendre note de ma démission avec effet immédiat du Conseil communal de Renens.

J'ai vivement apprécié tout ce temps de présence au Conseil communal et j'ai été particulièrement honoré d'avoir participé aux diverses activités.

Je tiens à remercier les membres, et notamment la Présidente, pour leur accueil chaleureux et leurs conseils avisés.

Avec mes respectueuses salutations.

Jakup Ahmeti"

Nous remercions M. Ahmeti pour son travail et lui souhaitons une toute bonne continuation.

Le Groupe des Verts m'a informée qu'il présentera le remplaçant de M. Jakup Ahmeti lors de la prochaine séance du Conseil en janvier. Ce remplacement émanera de la liste des "viennent-ensuite" du groupe des Verts.

4. Communications de la Présidence

- Boissons**

Mme la Présidente rappelle que les boissons sont payantes au prix de CHF 1.- la bouteille.

- Résultats de l'élection fédérale au Conseil des Etats du 13 novembre 2011 (2^{ème} tour)**

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins				Participation
		Rentrés	Blancs	Nuls	Valables (dont blancs)*	
7'901	2'355	2'352	6	29	2'323	29.77 %

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

BULLETINS	Provenant des partis ou groupements				Sans dénomination	Total des bulletins
	Les Verts	PLR	PSV	UDC		
compacts	382	248	908	424	--	1'962
modifiés	10	34	27	55	--	126
sans dénomination de parti	--	--	--	--	229	229
TOTAL	392	282	935	479	229	2'317

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	compacts	modifiés des partis ou groupements				Sans dénomination
		Les Verts	PLR	PSV	UDC	
MORET Isabelle	672	5	32	10	3	108
PARMELIN Guy	672	0	2	1	53	76
RECORDON Luc	1'290	4	4	2	5	103
SAVARY Géraldine	1'290	6	13	25	5	143
Voix éparses	--	0	0	0	0	2
TOTAL	3'924	15	51	38	66	432

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	Total des bulletins
MORET Isabelle	830
PARMELIN Guy	804
RECORDON Luc	1'408
SAVARY Géraldine	1'482
Voix éparses	2
TOTAL	4'526

Résultats du Canton

Electeurs inscrits	Bulletins				Participation
	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables (dont blancs)	
395'756	141'705	682	1'003	140'702	35.81 %

Bulletins par liste						
No	Listes	Bulletins			Parts en %	
		Compacts	Modifiés	Total	des bulletins de parti	du total des bulletins
01	Les Verts	23'530	633	24'163	19.75 %	17.26 %
02	PLR	22'404	3'511	25'915	21.18 %	18.51 %
03	PSV	41'415	1'152	42'567	34.79 %	30.40 %
04	UDC	26'668	3'044	29'712	24.28 %	21.22 %
Total des bulletins de parti		114'017	8'340	122'357	100.00 %	87.39 %
Bull. sans dénomination			17'663	17'663		12.61 %
Total général des bulletins		114'017	26'003	140'020		100.00 %
Total (%)		81.43 %	18.57 %	100.00 %		

Classement des candidats (dans l'ordre des suffrages)

Rang	Candidats	Suffrage	% Suffrages	Statut
1	SAVARY Géraldine	78'263	55.62%	Elue*
2	RECORDON Luc	71'686	50.95%	Elu*
3	MORET Isabelle	62'369	44.33%	Non Elue
4	PARMELIN Guy	58'687	41.71%	Non Elu
	Voix Eparses	119	0.08%	

Mme Géraldine Savary et M. Luc Recordon sont élus à la majorité relative en qualité de membres vaudois du Conseil des Etats.

• **Résultat de l'élection cantonale complémentaire au Conseil d'Etat du 27 novembre 2011 (1^{er} tour)**

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins				Participation
		Rentrés	Blancs	Nuls	Valables (dont blancs)*	
7'905	2'080	2'076	48	27	2'049	26.26 %

*s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

BULLETINS	Provenant des partis ou groupements				Sans dénomination	Total des bulletins
	Vaud Libre	AS	Les Verts	CVD-UDC		
compacts	136	23	1'133	637	--	1'929
modifiés	0	0	0	2	--	2
sans dénomination de parti	--	--	--	--	70	70
TOTAL	136	23	1'133	639	70	2'001

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	compacts	modifiés des partis ou groupements				Sans dénomination
		Vaud Libre	AS	Les Verts	CVD-UDC	
GETAZ Emmanuel	136	0	0	0	0	5
GURTNER Robert	23	0	0	0	0	2
METRAUX Béatrice	1'133	0	0	0	0	33
RAPAZ Pierre-Yves	637	0	0	0	2	20
Voix éparses	--	0	0	0	0	10
TOTAL	1'929	0	0	0	2	70

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	Total des bulletins
GETAZ Emmanuel	141
GURTNER Robert	25
METRAUX Béatrice	1'166
RAPAZ Pierre-Yves	659
Voix éparses	10
TOTAL	2'001

Résultats du Canton

Electeurs inscrits	Bulletins				Participation	Majorité absolue
	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables (dont blancs)		
396'178	123'838	4'245	781	123'057	31.26 %	61'529

Bulletins par liste						
No	Listes	Bulletins			Parts en %	
		Compacts	Modifiés	Total	des bulletins de parti	du total des bulletins
01	Vaud Libre	11'952	6	11'958	10.40 %	10.06 %
02	AS	1'118	0	1'118	0.97 %	0.94 %
03	Les Verts	53'570	20	53'590	46.61 %	45.10 %
04	CVD-UDC	48'268	46	48'314	42.02 %	40.66 %
Total des bulletins de parti		114'908	72	114'980	100.00 %	96.77 %
Bull. sans dénomination			3'832	3'832		3.23 %
Total général des bulletins		114'908	3'904	118'812		100.00 %
Total (%)		96.71 %	3.29 %	100.00 %		

Classement des candidats (dans l'ordre des suffrages)

Rang	Candidats	Suffrage	% Suffrages	Statut
1	METRAUX Béatrice	54'833	44.56 %	Non Elue
2	RAPAZ Pierre-Yves	49'634	40.33 %	Non Elu
3	GETAZ Emmanuel	12'416	10.09 %	Non Elu
4	GURTNER Robert	1'171	0.95 %	Non Elu
	Voix Eparses	758	0.62 %	

La majorité absolue n'ayant pas été atteinte, il sera procédé à un second tour le 18 décembre 2011. Je remercie d'ores et déjà les personnes qui ont accepté de consacrer du temps au dépouillement pour ce dernier dimanche de l'Avent.

Ces résultats sont également disponibles sur le site www.renens.ch.

- **Coupe du sapin**

Le jeudi 24 novembre dernier a eu lieu la traditionnelle coupe du sapin qui orne et décore cette salle.

Cette année était un peu particulière, c'était le 40^{ème} anniversaire de cette tradition.

Le service Environnement-Maintenance avait mis les petits plats dans les grands pour fêter dignement cet événement.

Les 40 Présidents qui avaient été amenés à couper le sapin pendant leur présidence étaient invités à cette journée durant laquelle ils ont pu replanter un arbre.

Je tiens à témoigner ma gratitude et mes remerciements pour la patience et la gentillesse des bûcherons. Merci aussi à M. Jean-Marc Dupuis et M. Alain Peneveyre, chef de service, pour leur hospitalité et leur organisation. Cela a été une belle journée.

- **Coordonnées des conseillers communaux**

Etant donné que de nombreuses modifications doivent être apportées régulièrement sur la liste des conseillers communaux, celle-ci vous sera désormais envoyée tous les trimestres, soit en décembre, mars, juin et septembre, en même temps que les documents du Conseil.

- **Résolution Novartis**

Nous avons reçu une réponse de Novartis à propos de la résolution que notre Conseil a votée lors de notre précédente séance, elle vous a été jointe dans votre enveloppe de document.

- **Mérites sportifs, culturels et d'intégration de la Ville de Renens**

En date du 14 novembre a eu lieu les mérites sportifs, culturels et d'intégration de la Ville de Renens. Ont été mis à l'honneur :

*Mérite culturel de reconnaissance : **Luiz-Manuel**, écrivain et poète*

*Mérite culturel d'encouragement : **Basil da Cunha**, réalisateur*

*Mérite sportif de reconnaissance : **Michel Besson**, billard club de Renens*

*Mérite sportif d'encouragement : **Massimo Sindaco**, Champion suisse de Taekwondo*

*Mérite Jeunesse : **Philippe Golaz**, pour ses diverses implications bénévoles*

*Mérite de l'intégration : **BIO + OL** pour le travail réalisé dans le cadre de l'Association Mobilet' afin de favoriser l'intégration professionnelle des jeunes*

- **Observatoire de la sécurité**

Le lundi 28 novembre a eu lieu le 1^{er} forum de l'observatoire de la sécurité devant une belle assemblée. Divers sujets liés notamment au sentiment d'insécurité et du « vivre ensemble »

ont été abordés. Nous attendons maintenant la suite des travaux de cet observatoire et nous nous réjouissons d'avoir très bientôt des nouvelles.

- **Visite de M. Etienne Roy, Préfet**

Mercredi 30 novembre, Monsieur le Préfet a effectué sa visite annuelle,,lors de laquelle Mme la secrétaire, Mme Charlet, et moi-même avons pu nous entretenir avec lui et lui poser des questions et aborder divers sujets, tels que par exemple : le secret de fonction des conseillers et des membres des commissions selon l'art 49 de notre règlement, que je vous invite à lire.

Ces divers sujets ont par ailleurs été abordés dans une séance commune Présidence du conseil et Municipalité le jeudi 1^{er} décembre qui avait aussi entre autre comme ordre du jour : les règles de bienséance lors des séances du Conseil, la confidentialité, la CARIC et les commissions intercommunales, les projets de la Municipalité, ainsi que l'heure de fermeture des bureaux de votes.

J'imagine que vous avez dû, tous et toutes, avoir un retour par vos Présidents de groupe lors de vos séances de ces derniers jours.

- **Paiement des jetons de présence**

Et pour finir, Mme Charlet a remis aux Présidents de groupe les fiches de décompte des jetons de présence. La séance de ce soir ne figure pas dans ce décompte. Seules les séances jusqu'au 5 décembre 2011 ont été prises en compte. Toutes les activités ayant eu lieu après cette date vous seront indemnisées sur le décompte du mois de juin 2012. En cas de questions Mme la secrétaire se tient à votre disposition à la fin de ce Conseil ou par téléphone aux heures de bureau ou encore par mail.

- **Agape**

Et je vous rappelle que la petite agape de Noël vous sera servie au terme de cette séance

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

La Présidente demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Mesdames et Messieurs,

Je vous salue. Vous êtes fort nombreux pour cette dernière séance de l'année. Je salue également nos fidèles spectateurs et je souhaiterais mentionner la présence de deux chefs de service: M. Michaël Perrin, chef de service des Finances, et M. Alain Peneveyre, chef de service Environnement-Maintenance, ainsi que la présence des deux adjoints de l'Administration générale: Mme Myriam Chapuis et M. Stéphane Kobel-Taher. Merci d'être présents.

J'ai une communication à vous faire, puis 3 autres viendront de M. Jean-Marc Dupuis qui répondra à l'interpellation de M. Alberto Mocchi, à la question de Mme Nicole Haas-Torriani ainsi qu'au vœu de Mme Patricia Zürcher. Toutefois, je vous annonce que la réponse à la question de Mme Maud Catillaz, à propos du nombre de personne payant des impôts à Renens, sera apportée d'une manière plus complète que par un seul chiffre lors de la séance du Conseil de janvier.

La communication que je voulais vous faire se trouve sur vos tables. Cela relève d'une circonstance tout-à-fait particulière et exceptionnelle. A notre connaissance, il n'y a jamais eu de citoyen de Renens candidat officiel à l'élection du Conseil fédéral comme l'est M. Pierre-Yves Maillard ce 14 décembre. Il est vrai que c'est un événement important et la Municipalité sera représentée à Berne avec Mme Myriam Romano, Vice-Présidente de la Municipalité pour cette année, Mme Nathalie Kocher, Présidente du Conseil communal, moi-même ainsi que probablement un ou deux syndiques ou municipaux représentant le district de l'Ouest lausannois. A Renens, nous avons souhaité marquer le coup et nous ouvrirons le foyer de la salle de spectacles dès 07h30 le jour de l'élection avec un écran géant pour que les citoyens et citoyennes de Renens puissent suivre ensemble cette élection. Le café et les croissants seront offerts.

En cas d'élection de M. Pierre-Yves Maillard, je vous demande de réserver la date du 22 décembre, car nous aurons le plaisir de l'accueillir et de le fêter dignement à Renens.

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

REPONSE ORALE

*A l'interpellation de Madame la Conseillère communale Patricia Zürcher
relative à l'attribution de la villa sise Av. du Temple*

—

Lors de la séance du 10 novembre 2011, Mme la Conseillère Patricia Zürcher a demandé à la Municipalité si la villa sise Av. du Temple 16 pouvait être mise à disposition d'associations.

La maison construite en 1951 comporte 3,5 pièces au rez supérieur et 2 pièces au rez inférieur et a été clairement conçue pour un logement familial.

La Municipalité a décidé d'entreprendre des rénovations afin de pouvoir conserver l'aspect d'un logement familial. Elle s'est également approchée de l'ECAL en tant que partenaire privilégié de la Commune de Renens.

Sans modification légale, la maison doit conserver un état de logement. De plus elle n'est pas forcément conçue pour des associations et d'autres lieux se prêtent probablement mieux que celui-ci.

Enfin, la Municipalité rappelle qu'elle met déjà des locaux à disposition d'associations à la Rue de l'Avenir 5 & 6 ainsi que la Rue Neuve 4 mais entend les demandes des milieux concernés.

Pour les raisons évoquées, la Municipalité a tenu en cette période tendue sur le marché du logement de conserver le statut actuel de la villa sise à l'Avenue du Temple 16 en désirant en faire un logement pour une famille.

REPONSE ORALE

*A l'interpellation de Madame la Conseillère communale Nicole Haas-Torriani
relative à la surchauffe au Collège de Verdeaux*

La consommation d'énergie sur ce site est suivie par RN Plan et il s'avère que les graphiques de consommation, que je tiens à votre disposition, montre une moyenne tout-à-fait favorable par rapport aux années précédentes. Le réglage du système de chauffage est absolument en ordre et fait l'objet d'un suivi semaine après semaine. De plus, nous avons contacté le responsable du site, M. Catillaz, qui nous a informé qu'il n'a reçu aucune plainte, ni aucune remarque de la part du corps enseignant.

Toutefois, par rapport à ce que je vous avais dit la dernière fois; effectivement ce bâtiment n'est pas tout neuf et lorsqu'il y a de grandes différences de température, il est possible qu'il y ait des différences de température temporaires entre le premier et le dernier étage en automne ainsi qu'au printemps.

REPONSE ORALE

*A l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Alberto Mocchi
relative à une contribution communale pour la sauvegarde
d'espèces végétales menacées*

Lors de la séance du Conseil communal du 10 novembre 2011, Monsieur le Conseiller communal Alberto Mocchi a déposé une interpellation concernant la contribution communale pour la sauvegarde d'espèces végétales menacées.

A cette question, la Municipalité répond comme suit :

Tout d'abord, il est précisé que cette demande est en complète adéquation avec la politique d'aménagement des parcs et promenades de la Ville de Renens.

En effet, le Service Environnement-Maintenance a procédé à la plantation de cinq arbres fruitiers de variétés anciennes dans le parc de Broye en 2006, avec la participation de la population locale.

En 2010, seize arbres fruitiers ont été mis en terre dans le parc des Biondes, dans les jardins familiaux du Simplon, des Baumettes et du Censuy. De plus, deux pruniers ont été plantés sur le parcours du Chemin des Sens.

A ce jour, vingt-cinq arbres fruitiers sont plantés dans les espaces verts communaux et sont pour la plupart des variétés anciennes. Ceux-ci sont à disposition de la population.

Dans le cadre des projets communaux à venir comme l'aménagement des alentours du tennis ou le réaménagement du parc Paudex, il est également prévu la plantation d'arbres fruitiers. Une telle démarche pourra être proposée aux propriétaires ou promoteurs immobiliers.

Comme le suggère l'interpellateur, le service concerné prendra contact avec la Fondation Suisse pour la Diversité Patrimoniale et Génétique liée aux Végétaux et aux Animaux pour l'obtention de variétés anciennes. Ceci permettra d'une part, d'accroître la biodiversité des espaces verts communaux et d'autre part, d'offrir à la population l'occasion de déguster des fruits régionaux tout en préservant le patrimoine arboricole de la ville.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Alberto Mocchi, déposée lors de la séance du Conseil communal du 10 novembre 2011, relative à une contribution communale pour la sauvegarde d'espèces végétales menacées.

La Municipalité ne souhaitant plus s'exprimer, Mme La Présidente ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Suite à la réponse de la Municipalité concernant le chauffage, j'ai le regret de refuser cette réponse. Je peux le faire par écrit également. En effet, j'ai encore eu un téléphone cette semaine d'enseignants me disant "on se croirait en plein été". Ce n'est pas dans le nouveau collège mais dans l'ancien, donc pas dans la partie rénovée du Collège de Verdeaux. Ils disent qu'ils sont dans des classes surchauffées en petite blouse d'été et que lorsqu'ils se déplacent dans l'ancien collège là, il faut mettre des pulls!

Alors, je regrette, on m'a encore téléphoné et il y a eu des réclamations et ils voulaient justement savoir si j'étais intervenue lors du dernier Conseil communal.

Si vous faites des moyennes, je ne sais pas comment vous faites, dans tous les cas ils disent qu'actuellement la chaleur qu'il fait dans ce collège est vraiment délirante et ce même en milieu de semaine.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Nous allons donc poursuivre l'enquête puisqu'apparemment vous avez reçu des téléphones. Par contre, je pense qu'il serait quand même plus utile de s'adresser directement au responsable du site. Il est toujours sur place et il pourrait peut-être régler le problème si, effectivement, il y en a un et nous informer du retour. Comme je vous l'ai mentionné, les capteurs suivis par RN Plan ne font pas état d'anomalies au niveau des mesures de température. Toutefois, je note votre remarque et nous continuerons l'enquête. Je vous donnerai des nouvelles la prochaine fois.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Je voulais, très brièvement, remercier la Municipalité pour la réponse donnée à mon interpellation, qui me satisfait entièrement et je me réjouis de pouvoir goûter, dans quelques années les fruits de ces nouveaux arbres. Merci

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

*Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Mesdames et messieurs les membres du législatif,*

En préambule, je tiens à souligner que mon intervention est faite à titre personnel et qu'elle n'engage que moi !

Merci Madame Huguenin d'être venue soutenir cette semaine les deux personnes déléguées du personnel et licenciées par l'entreprise TESA HEXAGON, sise à Renens.

Il est vrai que nos élus politiques se doivent aussi de se mobiliser en de telles circonstances. J'ose imaginer – mais peut-être suis-je naïve – que cela aurait été le même scénario pour des ouvriers, des employés sans connotations politiques ou syndicalistes !

Nos mémoires nous font parfois défaut, mais quand le sujet est grave et qu'il nous touche au plus profond, les plaies se cicatrisent très lentement.

Permettez-moi un instant de remonter le temps : mars 2002, même entreprise, même lieu, 5 employés qualifiés des ateliers du secteur production, tous pères de famille, tous habitants de l'ouest lausannois, tous ayant plus de 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise. Tous les cinq ont été licenciés séance tenante...

Personne n'a manifesté, les collègues ne voulaient pas subir le même sort... les délégués du personnel impuissants devant la Direction. Et les politiciens locaux me direz-vous : silence radio... ! et pourtant notre Syndique d'alors était « socialiste » tout comme le conseiller national venu manifesté pour ses collègues dernièrement à Renens.

Alors, merci Madame la Syndique pour votre engagement citoyen que je souhaite identique pour toutes et tous.....

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Etant donné que je suis interpellée personnellement, je souhaiterais répondre. Mme Joliat, il est vrai que nous sommes allés (je n'étais pas seule, j'étais accompagnée de deux personnes de la Municipalité), à la demande des syndicats, soutenir cette semaine les deux personnes déléguées du personnel et licenciées par l'entreprise Tesa. Dans un climat tendu, nous avons eu et nous aurons une rencontre avec la Direction de Tesa. Nous y sommes allés, car effectivement, cette solidarité nous a été demandée. Ce ne sont pas des situations simples et l'émotion avec laquelle vous évoquez ce que vous avez vécu le montre bien.

Comme vous le dites, je n'étais pas syndique à l'époque. Il est évident que si nous avions été approchés, je peux vous dire que j'y serai allée; mais il faut qu'il y ait une résistance, qu'il y ait une demande. Vous avez raison, parfois dans des entreprises les climats sont tendus, les gens ont peur, les gens n'osent pas forcément se manifester et nous n'allons pas d'office et spontanément, sans être appelés, faire ce genre de chose qui, à nouveau, pose parfois des problèmes. Mais si nous avions été appelés, bien sûr, que nous y serions allés.

- **Mme Patricia Zürcher, PS**

Monsieur le Municipal,

Je tiens à vous remercier de votre réponse tout-à-fait claire. J'espère, cependant, que la question des associations qui cherchent encore des locaux restera bien présente dans votre esprit dans les mois et les années à venir. Merci.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Municipalité est close.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. Eugène Roscigno informe que la Commission des finances n'a pas de communication à effectuer.

7. A) Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme la Présidente prie Mme Line Rouyet, Présidente de la CUAT, de venir à la table des rapporteurs

Mme Line Rouyet, Présidente de la CUAT donne lecture de son rapport:

Je vous informe que la CUAT a eu une séance de présentation du Service Urbanisme de la Municipalité sur les plans de quartier en cours de développement dans notre Commune. Qu'elle aura une séance sur les projets de la gare le 13 décembre et que, pour l'instant, nous n'avons pas encore eu à nous prononcer sur des préavis touchant à l'urbanisme. Pour rappel, la CUAT avait décidé, comme le fait actuellement la Commission des Finances de préavisier sur tous projet touchant à l'urbanisme avant les conseillers. Donc, nous n'avons pas encore eu de sujet touchant l'urbanisme mais nous avons désormais pré-agendé tous les lundis avant les séances du Conseil communal pour effectuer, si nécessaire, ce type de discussion.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**

Je vous informe que Mme Solmaz-Rosa Korkmaz est remplacée par M. Byron Allauca à la CUAT.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion.

B) Communication de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

Mme la Présidente prie Mme Irina Krier, Présidente de la CARIC, de venir à la table des rapporteurs

Mme Irina Krier, Présidente de la CARIC, donne lecture de son rapport:

Rapport des séances de la CARIC du 28 septembre et du 2 novembre 2011

La CARIC s'est réunie le 28 septembre 2011 de 18h30 à 19h30 en présence de Mme Dominique Perret, M. Rémy Petitpierre, M. Didier Vienet et Mme Irina Krier, présidente-rapporteure.

Il a été en premier lieu discuté du maintien de la CARIC en activité. Les membres de la CARIC ont décidé qu'ils étaient motivés à relancer les activités de celle-ci.

Nous avons également discuté des sujets qui pourront être traités par la CARIC. Le fait que les autres communes ne disposent pas d'une commission équivalente avec laquelle il serait possible d'entrer en contact peut rendre les tâches plus difficiles. Néanmoins, les membres estiment que l'on peut travailler sur des sujets intercommunaux sans nécessairement entrer en contact avec une commission équivalente dans des autres communes. De plus, le fait que la CARIC ne soit pas régulièrement consultée sur les préavis ayant des incidences intercommunales peut également constituer un obstacle, mais les membres de la commission estiment que celle-ci peut par elle-même examiner certains objets sans attendre d'y être appelée par d'autres.

Ayant décidé de maintenir l'activité de la CARIC, la commission désigne Mme Irina Krier comme présidente-rapporteuse.

Enfin, il est décidé lors de cette séance que la séance suivante donnera lieu à une réflexion sur les sujets à traiter. On évoque alors la possibilité de parler de la garde des enfants dans la région, ou des problèmes de parcage.

La CARIC s'est réunie le 2 novembre 2011 de 18h30 à 19h30 en présence de Mme Dominique Perret, M. Jérôme Tendon, M. Didier Vienet et Mme Irina Krier, présidente-rapporteuse.

La séance commence par un tour de table afin de demander à chaque participant quels sujets il/elle voudrait traiter lors de cette législature. Il apparaît d'emblée que le sujet de la garde des enfants en bas âge dans la région est un sujet qui intéresse la plupart des commissaires. En effet, le réseau dont fait partie Renens ne comprend que notre Ville et Crissier, alors que la densité et la proximité des autres communes pourrait justifier un rapprochement qui baisserait certaines barrières administratives entre les régions pour certaines familles. En effet, à l'heure actuelle, il est possible de trouver des familles qui soient en contact avec des personnes prêtes à accueillir leurs enfants la journée mais qui sont en dehors du réseau. Même si leur nombre est probablement faible, il est cependant souhaitable de ne pas pousser artificiellement des personnes vers l'illégalité. De plus, auprès de ces personnes non agréées travaillant au noir peut-être qu'un effort supplémentaire pourrait être fait pour les intéresser à une régularisation de leur activité. Il est également manifeste que certains travaillent dans une commune voisine et pourraient voir un bénéfice d'avoir accès au réseau de ces communes.

Afin de pouvoir travailler sur ce sujet, il est décidé que la première étape sera de poser des questions à la Municipalité sur le fonctionnement du réseau d'accueil de jour et sa situation pour étudier la question.

Les idées qui sont abordées sont :

- *Le travail au noir des mamans de jour non agréées,*
- *L'emploi des femmes au foyer*
- *La taille du réseau et les modalités*

La Commission compte donc contacter le service responsable à la Municipalité afin d'avoir un état des lieux de l'accueil de jour à Renens et dans l'Ouest Lausannois, comprendre comment ça marche ici et ailleurs et savoir si des contacts intercommunaux ont déjà eu lieu et ce qu'il en est advenu.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Commission de la CARIC.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion.

8. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal

Mme la Présidente demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion.

9. Budgets 2012 de la Commune

a) de la Commune de Renens

b) de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge

c) de la station d'épuration des eaux usées de de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy

Chaque Conseillères et Conseillers ayant reçu le rapport de la Commission des finances, il ne sera pas lu en intégralité, toutefois, M. Eugène Roscigno vous présentera un résumé. L'entier du rapport de la Commission des finances fera partie intégrante du procès-verbal de la séance du jour.

Pour rappel :

Les budgets Mèbre-Sorge et STEP sont intercommunaux. Ils sont portés à notre connaissance. Concernant le budget Mèbre-Sorge, des amendements et/ou modifications ne pourraient être effectifs que s'ils étaient votés par les différents Conseils communaux.

Pour le budget, nous procéderons de la manière suivante

Je donnerai tout d'abord la parole à M. Eugène Roscigno, Président-rapporteur de la Commission des finances, pour d'éventuels compléments d'information et/ou précisions, puis j'ouvrirai un débat de fond.

Ensuite, le budget sera parcouru chapitre par chapitre.

Les éventuels amendements devront être proposés lorsque le chapitre concerné sera abordé. Je vous serai reconnaissante de bien vouloir les formuler par écrit. Ils seront ensuite débattus.

Je vous rappelle aussi l'article 100:

"Les amendements au budget comportant la création d'un poste nouveau ou la majoration de plus de 10 % d'un montant existant, dans la mesure où cette majoration excède CHF 5'000.-, ne peuvent être adoptés avant que la Municipalité et la commission des finances se soient prononcées. Ces déterminations peuvent intervenir séance tenante.

Si, lors de la discussion du budget, l'ensemble des adjonctions proposées entraîne un dépassement des dépenses de plus de 5 %, le budget dans son ensemble est renvoyé à la

Municipalité pour nouvelle étude.

Le même principe est applicable pour des propositions de diminution de revenus ».

Une fois, cette procédure terminée tous les amendements proposés seront listés, je vous proposerai ensuite une interruption de séance afin que la Commission des finances et la Municipalité puissent prendre position.

Il va de soi que s'il n'y a pas de nouveaux amendements proposés, à part ceux de la Commission des finances, nous ne ferons pas d'interruption de séance.

Après cette pause, la position de la Commission des finances et celle de la Municipalité seront entendues sur toutes les propositions d'amendement.

Nous passerons ensuite au vote des amendements en toute connaissance de cause. Enfin le budget, amendé ou non, sera soumis au vote de l'assemblée.

Madame la Présidente prie M. Eugène Roscigno, Président de la Commission des finances de venir à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

INTEGRALITE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Rapport de la Commission des finances

BUDGET 2012

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Entre le 17 octobre et le 17 novembre, la Commission des Finances s'est réunie à 6 reprises, dont 3 séances doubles, compte tenu du temps restreint mis à notre disposition pour examiner les budgets pour l'année 2012.

Je remercie toute la Municipalité ainsi que tous les chefs de services, qui lors de nos diverses séances de travail ont répondu à toutes nos questions, en particulier à M. Jean-François Clément, Municipal des finances, M. Michael Perrin, Chef de service, et Mme Laurence Favre adjointe du Chef de service, pour leur présence à toutes nos séances et surtout pour leur efficacité et leur compétence.

La commission a pu travailler dans de bonnes conditions et obtenir tous les documents dont elle a pu avoir besoin pour effectuer un travail de qualité. Un grand merci aussi aux membres de la commission pour leur présence, malgré un agenda très condensé.

En effet, la Commission des finances doit travailler dans un délai de plus en plus court. La raison est la communication tardive (par le Canton) des informations liées à la péréquation. Un vœu avait été formulé l'an passé "Que si cette situation se reproduisait à l'avenir, le calendrier des séances du Conseil Communal soit adapté en fonction, par exemple en repoussant la séance de décembre d'une semaine, de sorte à garantir que notre commission puisse s'acquitter correctement de sa tâche". La commission réitère son vœu cette année en espérant qu'elle sera écoutée cette fois.

Introduction

Ce budget est basé sur la nouvelle répartition des Directions, décidée par la Municipalité en ce début de législature et sur certains changements organisationnels. Le plan comptable du CTC a été complètement remanié et se décompose dès 2012 en deux Directions. Un important travail de retraitement a été effectué, permettant ainsi, la comparaison d'une année à l'autre, y compris les salaires et charges sociales.

Il a été élaboré dans le souci permanent de réduire au maximum l'excédent de charges et de maintenir une marge d'autofinancement positive. Notre Ville et sa région sont en pleine expansion, il est important de ne pas reporter les investissements prévus en 2012. Ce budget est le reflet d'une volonté d'offrir des prestations de qualité, à une ville de 20'000 habitants tout en tenant compte de la situation financière délicate de la Commune.

L'ensemble des investissements, des postes de travail et des charges a fait l'objet d'un examen minutieux. Les recettes fiscales tiennent compte de la bascule de deux points d'impôts liés à la nouvelle organisation policière vaudoise. Lors de nos débats, il nous a été confirmé qu'il est très difficile de budgétiser des entrées fiscales pour 2012, car la situation économique n'est pas stable et sûre. Cela incite la Municipalité à une certaine prudence dans le domaine.

L'excédent de charges s'élève à CHF 1'683'900.-. (Budget 2011 CHF 1'760'200. -) et la marge d'autofinancement est de CHF 1'502'600.-. Celle-ci est en amélioration, mais elle reste faible et permettra de financer seulement une petite partie des CHF 9'474'000.- prévu au plan des investissements pour l'année. Quant à nos emprunts à long terme, ils vont augmenter pour se situer à environ CHF 68,2 millions à fin 2012.

Les chiffres présentés dans ce budget ne tiennent pas compte de la décision de notre Conseil, lors de l'acceptation de l'arrêté d'imposition voté au mois d'octobre, de garder un point d'impôt. Ce petit ballon d'air va nous permettre d'améliorer légèrement notre marge d'autofinancement, qui devrait se situer aux alentours de CHF 2 millions.

La commission a profité d'étudier le financement des divers projets de "Lausanne Région". Notre participation à cette entité touche les comptes ci-dessous pour un montant de CHF 8.36 par habitants.

1010.3626 (AdminGéné) : Affaires Régionales (CHF 1.58), Agglomération (CHF 1.85), Promotion économique (CHF 1.52), Territoires et équipements (CHF 0.22)

5300.3522 (CJS) : Intérgén. (CHF 0.69)

7630.3654.04 (SECSO) : Toxicomanie (CHF 1.50), Disp Lsne (CHF 1.00).

Examen des Comptes

ADMINISTRATION GENERALE-PERSONNEL (1000)

Préambule

Le dicastère était représenté par Mme Marianne Huguenin, Syndique, M. Jean-Daniel Leyvraz, Secrétaire municipal, et M. Stéphane Robert, chef du service du personnel.

Les points forts du dicastère sont les deux nouveaux chapitres introduits lors du budget 2011 qui s'étoffe avec la version 2012.

Premièrement, le chapitre concernant la promotion économique (1070) de CHF 123'000.- (CHF 65'200.- au budget 2011). Le souhait étant de mieux visualiser ces comptes et aussi d'en intensifier les actions.

L'autre nouveauté est la section "Stagiaires" (1302) de CHF 199'300.- (CHF 108'800.- au budget 2011). Ce compte regroupe toutes les charges des personnes engagées en stage auprès de l'Administration communale. La Municipalité entend poursuivre les efforts en matière d'accueil de stagiaires au sein de notre Ville. L'engagement de stagiaires de longue durée peut, dans une certaine mesure, limiter la création de nouveaux postes.

Examen de détail

1000.3030 Cotisation AVS-AI-AC

Le montant de CHF 2'100.- comprend uniquement les cotisations AVS de la secrétaire du Conseil. Il n'a pas été tenu compte de cotisations pour les Conseillers Communaux, la majorité des conseillers n'atteignant pas le minimum soumis à l'AVS, mais il est probable que le montant ait été sous-estimé en regard des comptes 2010.

1001.3819 Attribution au fonds "Fin de mandat"

Décision prise par le préavis 92-2010, l'indemnité sera versée en cas de non réélection d'un municipal, selon une règle précise et restrictive qui figure dans le préavis cité.

1010.3170 Frais de réceptions et de manifestations

La différence entre le budget 2011 (CHF 55'300.-) et le budget 2012 (CHF 80'000.-) s'explique par la volonté du nouveau district de l'Ouest d'organiser sa Fête "Cap sur l'Ouest", le financement de celle-ci est de CHF 1.- par habitant, donc CHF 20'000.- pour Renens.

1012 Archives

Le nombre d'EPT n'est pas suffisant pour une bonne marche du service. Celui-ci devrait être augmenté, mais cela n'a pas été possible cette année pour des raisons d'économie.

1040 Site Internet

Il avait été prévu en 2011 un renforcement des pages WEB, ceci n'a pas été réalisé et a été reporté en 2012 (environ CHF 10'000.-). Ce montant devrait être utilisé en 2012.

1042 Journal "Carrefour info Renens"

Au budget, il est prévu 10 numéros, soit 9 plus un en réserve. Tant en 2010 et qu'en 2011, il n'en a été réalisé que 9.

1044 Brochures d'information

A ce jour, pour 2011 les dépenses sont de CHF 22'145,05 selon décompte. Dans ce compte doit encore figurer, d'ici la fin de l'année, deux brochures et l'envoi du calendrier des déchets pour un montant d'environ CHF 10'000.-, total prévu pour 2011 : CHF 32'000.- Les montants mis au budget 2012 sont plus élevés parce que, dans le cadre du futur programme de

législature, la Municipalité a l'intention de poursuivre et d'intensifier sa politique de communication.

1046 Campagnes de sensibilisation

Pour 2011, les dépenses sont de CHF 36'969.85 (comptabilisés à ce jour). Il doit encore y figurer, jusqu'à fin 2011, les dépenses relatives aux vœux de fin d'année pour un montant de CHF 5'000.-, soit un total prévu pour 2011 d'environ : CHF 42'000.-. La remarque pour ce compte est identique au compte 1044.

1070.3185 Promotion économique (Honoraires)

Les CHF 60'000.- d'honoraires, servent à financer le mandat qui a été confié à un consultant externe et correspond à 0.2 EPT. Après un inventaire exhaustif de la situation des commerces situés principalement au centre, il sera mis en place un catalogue des solutions possibles. Des contacts étroits seront pris avec les milieux économiques, y compris les gérances et les propriétaires. Les montants prévus au budget permettront d'atteindre les objectifs fixés.

1300 Service du personnel

La Municipalité n'a pas pu répondre à l'ensemble des demandes (8,85 EPT) venant des divers services pour le renforcement des effectifs. Après discussion, toujours pour des raisons d'économie, elle a décidé de ne porter au budget 2012 que 2.90 EPT. Ces engagements seront décidés en début d'année 2012.

En plus de ces postes mis au budget, il faut également y ajouter les postes liés à l'acceptation de divers préavis en 2011, soit 7.65 EPT. Ce qui fait un total prévu de 10.55 EPT pour 2012. En tenant compte de ces postes supplémentaires et de l'augmentation du taux d'activité, ainsi que de la revalorisation des salaires des membres de la Municipalité, la masse salariale de notre commune "tous services confondus", se monte à CHF 24'781'000.- pour l'année 2012.

1300.3099.01 Prestations et animations

Ce compte regroupe : les réceptions des jubilaires, les réceptions et cadeaux aux futurs retraités, la soirée du personnel, la fête de Noël, les frais de décès, la journée des retraités.

1300.3185 Honoraires et frais d'expertises

Il nous a été répondu que l'idée de modernisation de l'administration était la priorité.

1301 Apprentis

Actuellement la commune compte 18 apprentis pour 250 collaborateurs. 20 est l'objectif à moyen terme, mais pour ceci, il faut avoir le personnel d'encadrement en suffisance. La diminution du poste traitements, n'est pas une volonté de diminuer le nombre d'apprentis dans la Commune, mais certains services ont des vacances d'une année, entre deux apprentis.

1302 Stagiaires

La Municipalité veut favoriser la formation professionnelle d'étudiants d'écoles (par ex.: éducatrices de la petite enfance, animateurs socioculturels, ETML), la réinsertion par l'offre de stages à diverses organisations (ORIF, AI, Mobicet, etc.) ou encore en proposant à des jeunes des possibilités de pré-stages ou de stages au terme de leur formation. La création

d'une section permet une meilleure lisibilité des postes de stages, ainsi que les coûts qui y sont attachés : CHF 199'300.- pour 2012.

1900 Schéma Direct. Ouest Lausannois

Pour rappel le budget du SDOL est intégré dans celui de Renens, pour une question de gestion, mais la part qui impacte Renens est de CHF 314'100.- sur les CHF 1'671'800.- budgétisés, montant que nous retrouvons sur les comptes 3710.3185.03 et 3710.3185.04 (CTC).

FINANCES-CULTES (2000)

Préambule

Le dicastère était représenté par M. Jean-François Clément, Municipal des finances, M. Michael Perrin, Chef de service, et Mme Laurence Favre adjointe du Chef de service.

M. Clément nous rappelle, à juste titre, que dans le contexte actuel les ressources de notre Commune sont rares et nos besoins conséquents dans la mise à jour des infrastructures et des prestations. L'élément "financier" est essentiel et l'implication du service dans toutes les décisions majeures est incontournable.

Il faut relever que le service des finances apporte ses compétences, de manière appréciée, auprès de la Société coopérative de la piscine de Renens, de la PolOuest, des Ateliers de la Ville de Renens et de la Paroisse catholique. Ces prestations sont facturées et sont un apport financier pour la ville de Renens. Le service des finances est aussi souvent sollicité pour participer à des recherches, travaux en matière de finances – péréquation, couche population - couche ville centre, en collaboration avec Lausanne Région.

Ces prochains mois des projets conséquents vont influencer considérablement la législature et l'avenir de notre Ville : arrêté d'imposition, budget et plafond d'endettement. Malgré cette charge de travail, le service a tenu à montrer l'exemple et n'a pas sollicité d'augmentation de sa dotation en EPT jusqu'à ce jour.

Examen de détail

2010 Impôts

La question sur le délai de restitution de l'argent des impôts encaissés par l'Etat à la Commune s'est posée. Les versements aux collectivités sont effectués en principe de la manière suivante :

- *Versements Personnes Physiques (lundi et jeudi de chaque semaine)*
- *Versements Personnes Morales (mercredi de chaque semaine)*
- *Versements Impôt à la Source et Impôt Anticipé (versements effectués en fonction des soldes disponibles).*

Pour qu'un versement soit déclenché, il faut que le seuil fixé soit atteint, soit pour notre Commune que le solde en compte soit supérieur à CHF 20'000.-. Le montant versé est disponible sur le compte de la Commune 3 jours ouvrables après son déclenchement selon les directives du SAGEFI.

2010.3184 Frais de poursuites

La Commission s'est intéressée au nombre de contribuables mis aux poursuites, Le montant est comptabilisé en brut soit en charges (2010.3184) et en produits (2010.4362), la différence entre les budgets 2011 et 2012 est que la version 2012 est plus proche de la réalité des comptes 2010.

Le Canton n'a pas de statistique par commune sur le nombre de procédures de poursuite engagées. Par contre, sur la base du calcul de la provision du bouclement 2010, le Canton nous a apporté les renseignements suivants:

Pour les personnes physiques:

- 432 factures étaient au 31.12.2010 en procédure de poursuite (commandement de payer, mainlevées, etc.)
- 375 factures étaient au 31.12.2010 en procédure de continuation de poursuite (saisies, etc)
- 1 facture était au 31.12.2010 en procédure de vente

Pour les personnes morales:

- 7 factures étaient au 31.12.2010 en procédure de poursuite (commandement de payer, mainlevées, etc.)
- 17 factures étaient au 31.12.2010 en procédure de continuation de poursuite (hypothèque légale, etc)
- 9 factures était au 31.12.2010 en mise en faillite, concordat

2010.4001.01 Impôt sur le revenu

Le commentaire est juste, soit il y a bien une indexation estimée de 1% sur les acomptes, ainsi que la prise en compte de nouveaux contribuables. Si le montant est supérieur en 2012, il est dû au changement de taux suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la nouvelle organisation policière vaudoise au 1^{er} janvier 2012. Ainsi dans le budget 2012, le taux d'impôt communal passe de 75.5% en 2011 à 77.5% en 2012. Ce taux ne tient pas compte de la décision de notre Conseil, lors de l'acceptation de l'arrêté d'imposition voté au mois d'octobre (+ un point, soit 78.5%).

2010.4410 Part à l'impôt des frontaliers

Impôt frontalier	Nbre d'entreprises	Nbre de travailleurs
2010	89	526
2009	80	352
2008	82	312
2007	88	336

La répartition de l'impôt, selon l'accord franco-suisse du 11.04.1983 est la suivante (les chiffres 2010 sont utilisés pour le versement reçu en 2011) : Masse salariale brute de la commune X 1/valeur du point d'impôt par habitants X Montant total de la compensation financière à répartir entre les communes, divisé par Montant total des masses de salaires communales pondérées = CHF 1'300'000 (budget 2012)

2033 Amort. Obligatoires patrimoine administratif

Les amortissements sont calculés sur la base du plan des investissements 2011-2015 (2016-2020). La différence entre les comptes 2010 et le budget 2012 est due au changement de méthode d'amortissement dès 2011, (dégressive à linéaire).

2036 Autres amort. Patrimoine administratif

Amortissements réseau d'évacuation et d'épuration des eaux :

Les investissements 2012 pour le réseau d'évacuation et d'épuration des eaux, soit CHF 1'300'000.-, sont beaucoup moins importants que ceux prévus en 2011 de CHF 2'070'000.-. Les amortissements correspondent aux montants investis.

2039.4809 Prélèvement dans fonds de réserve et provisions

La commission s'est intéressée à ces fonds qui ont été constitués en 2008, suite à une décision de la Municipalité de mettre en réserve, dans un souci de bonne gestion et de prudence, le 80% des gains extraordinaires pour les amortissements futurs provenant des investissements et le 20% pour les décomptes des années précédentes provenant de la péréquation au vu des augmentations des charges de la facture sociale et des transports. Le prélèvement est inférieur au budget 2011, l'explication est due au changement de la méthode d'amortissement, vu que ceux-ci sont moins importants, le prélèvement est également plus faible. Au 31.12.2010 l'état du fond est de CHF 15.2 millions.

Fonds pour renouvellement et amortissements (9282.57)

Apport en matériel, mobilier et véhicules Polouest, dissolution des réserves	CHF 314'805.-
31.12.08 latentes sur cet apport	-
	<u>CHF</u>
31.12.08 Gain comptable "En Bellevue"	<u>6'174'018.60</u>
	CHF
Solde au 31.12.2008	6'488'823.60
	CHF
31.12.09 Gain comptable sur échange de parcelles avec la Coop	1'778'052.-
	CHF
31.12.09 Gain comptable sur la dissolution des réserves latentes de l'AIC Chavannes	742'576.85
31.12.09 Gain comptable sur la vente des actions Pesa	CHF 6374
Gain comptable sur la dissolution des réserves latentes de l'AIC Chavannes,	<u>CHF</u>
31.12.09 vente du collège	<u>8'699'951.35</u>
	CHF
Solde au 31.12.2009	17'715'777.80
	CHF -
31.12.10 Prélèvement dans le fonds	<u>2'500'000.--</u>
	<u>CHF</u>
Solde au 31.12.2010	<u>15'215'777.80</u>

Fonds pour décompte péréquation (9282.58)

	<u>CHF</u>
31.12.08 Gain comptable "En Bellevue"	<u>1'622'205.90</u>
	<u>CHF</u>
Solde au 31.12.2008, au 31.12.2009 et au 31.12.2010	<u>1'622'205.90</u>

2800 Cultes

Pas de remarques particulières.

CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL (3000)

Direction Bâtiments et Environnement et Direction Urbanisme et Travaux

Préambule

Le plan comptable du CTC a été complètement remanié et se décompose dès 2012 en deux Directions. La Direction Bâtiments et Environnement comprenant respectivement le Service Bâtiments-Domains et le Service Environnement-Maintenance et la Direction Urbanisme et Travaux comprenant le Service Urbanisme et le Service Travaux.

Les deux dicastères étaient représentés pour la direction Bâtiments et Environnement, par M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal, accompagné de M. Alain Lombardet, chef du service Bâtiments-Domains et M. Alain Peneveyre, chef du service Environnement-Maintenance et pour la direction Urbanisme et Travaux par Mme Tinetta Maystre, conseillère municipale, accompagnée de M. Martin Hofstetter, chef du service Urbanisme et de M. Christophe Sarda, chef du service Travaux.

Examen de détail**3003.4272 Concessions d'inhumation**

En 2010, achat de concessions plus important.

3006 Conciergeries

Les concierges sont au nombre de 44 personnes pour un total de 25.76 EPT.

3100.4355 Vente de bois

Moins de vente de bois de feu.

3104 Parcs Hôtel de Ville / Censuy / Frehner

L'estimation des revenus correspond à une évaluation effectuée d'après l'expérience faite en 2011, les revenus des parcs étaient jusqu'en 2010 encaissés par PolOuest.

3214 Pl. du Terminus - bar à café

Ce bâtiment va être détruit pour laisser la place au futur Tram, d'où l'absence de travaux de maintenance.

3377.4231 Crissier 1B

La différence entre les loyers des comptes 2010 et le budget 2012, est due à ce qu'en 2010, l'immeuble était en travaux.

3409 Edicules publics

Nombre d'édicules et nombre d'édicules ouverts :

- *Edicule de la Croisée: en fonction*
- *Edicule du Terminus: en fonction*
- *Edicule du terrain de Verdeaux: en fonction*

- *Edicule devant l'Hôtel-de-Ville: en fonction*
- *Edicule du Cimetière: en fonction*
- *Dès cette année l'ouverture du nouveau WC de la Place du Marché*
- *Edicule ch. des Clos: une entrée en fonction, l'autre fermée*
- *Edicule du Village: ouvert que pour les manifestations*
- *Edicule Pierregrosse: ouvert seulement en été*
- *Edicule Collège du Censuy: fermé*

3432 Lausanne 50-52 (site des Tilleuls)

Les CHF 43'100.- sont budgétés pour des travaux d'entretien éventuels en 2012, mais uniquement des urgences, vu que d'importants travaux devront être faits, pour que la Ferme des Tilleuls devienne "L'autre musée".

3531.3122 - 3531.3124 Achats de gaz - Achats de combustibles

L'augmentation de CHF 40'000.- du poste 3124, en rapport des comptes 2010, n'est pas dû à une consommation plus importante de chauffage, mais il faut lire en tenant compte également de la nature 3122.

3591.3161 Loyer

Pour les classes du Caudray : le montant des loyers pour 2010 est plus bas, car il y a eu 2 décomptes de chauffage en notre faveur : 1x de CHF 10'788.65 pour la période du 01.07.2008 au 30.06.2009 et 1x de CHF 10'519.35 pour la période du 01.07.2009 au 30.06.2010.

3630 Gestion des déchets

La question d'une réforme de la perception de l'impôt ou de la taxe pour la gestion des déchets a été posée. La réponse est qu'une réflexion au niveau de la région est en train de se faire, mais que pour 2012, il n'y a pas de changement. La commission et le Conseil seront informés de l'avancée des discussions.

3820.3142 Réfection du réseau routier + piétons

La Municipalité est consciente que le montant inscrit au budget n'est pas suffisant pour la réfection des routes et des trottoirs, c'est pour des raisons d'économie. Si une route devait être refaite en urgence, la Municipalité, comme pour la route de Cossonay, viendra avec le dépôt d'un préavis.

3820.3185.03 Semaine de la mobilité

Le compte a été adapté en tenant compte des frais effectifs de 2011.

CULTURE – JEUNESSE - SPORT (5000)

Préambule

Le dicastère était représenté par Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale, et Mme Michelle Dedelley, cheffe de service.

Les nouveautés du budget 2012 sont :

- *La reprise du CRA : il n'y a plus de subvention versée à partir du 01.07.2011 pour l'Association du Centre de Rencontre et d'Animation, mais les charges et les revenus sont ventilés par nature dans les différents comptes. (préavis 106-2011).*
- *La deuxième nouveauté est: l'achat de livres pour la partie scolaire des bibliothèques, qui à partir de 2012, sera pris en charge directement par le Canton.*

Examen de détail

5000.3181 Affranchissements

L'augmentation du poste de 75% est due à la reprise des activités du CRA.

5100.3170.03 Animation de la place du Marché

La diminution de CHF 101'997.91 aux comptes 2010 à CHF 20'000.- au budget 2012 n'est pas une volonté de restreindre les animations, mais il a été rappelé que lors des budgets 2010 et 2011, un gros effort a été consenti pour maintenir et améliorer la vie de la place du Marché, durant les travaux (projet Transit et Transit bis). Le montant actuel correspond bien à une volonté d'améliorer les animations (musique du samedi matin). Les CHF 5'000.- de plus qu'au budget 2011 permettront l'engagement d'un plus grand choix d'artistes.

5110.3102.03 Achats de livres bibliothèque scolaire

La suppression de ce poste ne veut pas dire qu'il n'y a plus d'achats de livres, mais l'achat de ceux-ci est pris en charge directement par le Canton.

5111 Centre de documentation des Pépinières

Cette nouvelle section a été créée suite à l'acceptation du préavis 105-2011. Les charges totales de ce poste sont financées par le Canton, compte 5111.4513 Participation du canton - mandat de prestations.

5115.3011.80 Traitements refacturés à des tiers

Il s'agit des heures rémunérées aux concierges du refuge, en fonction de l'occupation du refuge, l'estimation reste donc difficile.

5300.3653 Subv. Au Centre de Rencontre et d'Animation (CRA)

Le CRA était financé par une subvention dans ce compte, pour un montant de CHF 550'000.- par année. Le Conseil communal, dans sa séance du 31 mars 2011, a accepté les conclusions du préavis N° 106-2011 concernant le développement de la politique de la jeunesse à Renens. Le budget 2012 ne comporte plus de subvention pour l'Association du Centre de Rencontre et d'Animation "CRA", mais des charges et des revenus ventilés par nature dans les différents comptes des sections : 3006 "Conciergerie", 3206 "Bâtiment Source 3 – CRA", 5000 "Service administratif", 5300 "Jeunesse" et 6900 "Service informatique".

5300.4652 Participation des parents- CRA

Le montant porté au budget correspond au montant que l'Association encaissait, hors cotisations.

5311.4512.03 Rbt frais scolarisation enfants requérants d'asile

Le budget 2012 a été adapté au chiffre des comptes 2010, le budget 2011 avait été un peu surévalué.

5331 Enseignement spécialisé

Cette section a disparu dès 2011, suite au changement de péréquation. Les frais liés à l'enseignement spécialisé sont financés directement par la bascule de 6 points d'impôts au Canton.

5370.3011.01 Personnel DO - traitements

Les CHF 140'900.- soit 59% d'augmentation de ce poste sont dus à l'engagement d'un animateur pour 0,8 EPT, ainsi que le doublement du salaire de directeur de nos camps scolaires pour une période de 6 mois (départ à la retraite du directeur actuel).

5500.3656.03 Subvention au Centre Intercom. de Glace de Malley

Nouvelle convention dès 2012 entre les communes de Lausanne, Prilly et Renens, selon le préavis N° 108-2011. L'impact financier de celle-ci est que notre participation et celle de Prilly sont plus importantes.

SECURITE PUBLIQUE-INFORMATIQUE-POPULATION (6000)

Préambule

Le dicastère était représenté par M. Olivier Golaz, Conseiller municipal, et M. Olivier Fontanellaz, chef de service (Informatique - Service de la population). Pour ce dicastère, comme pour les autres, le mot d'ordre du budget 2012, est "Economies" ce qui implique que la réforme du service informatique est reportée pour 2013.

L'entrée en vigueur de la loi sur la nouvelle organisation policière vaudoise a été fixée au 1^{er} janvier 2012. Tous les corps de police communaux, ainsi que la police cantonale devront conjointement remplir des missions générales de police. Au niveau du financement, le projet de loi prévoit une opération financièrement neutre entre le Canton et l'ensemble des communes. Les communes reçoivent deux points d'impôts du Canton sous forme de bascule. Les communes ne disposant pas d'une police, financent les prestations fournies par la police cantonale à leur coût complet, mais au maximum jusqu'à deux points de leurs impôts. Pour Renens l'estimation est de CHF 954'838.- et notre participation sous forme d'acompte au financement de la police cantonale se monte à CHF 694'742.-.

Ainsi, le solde en faveur de la Commune de Renens pour 2012 se monte à CHF 260'096.-.

Examen de détail

6010.4063 Impôt sur les tombolas et les lotos

Cette diminution est liée à la baisse de la fréquentation des lotos.

6010.4101 Patentes tabac

Ce montant est encaissé par le Canton, puis nous est reversé, le versement en 2010, n'a pas été correct, les budgets 2011 et 2012 sont plus proches de la réalité.

6015.4272.02 Ventes de macarons

Situation surévaluée pour le premier budget (2011) de CHF 420'000.-. Les estimations étaient basées sur les expériences faites dans les autres communes, qui avaient déjà les zones macarons. Il n'y a pas d'explication rationnelle, peut-être le manque de publicité lors du lancement, peut expliquer cette situation.

6100.3143.02 Signalisation routière

Le budget 2012 a été adapté aux comptes 2010, le budget 2011 a été surévalué.

6100.3511.02 Part. à la nouvelle organisation policière vaudoise

Se référer au préambule du dicastère. Dans ce compte, nous trouvons la part des acomptes au financement versés par notre commune.

6100.3521 Participation Ass. Sécurité Ouest Lausannois

Les chiffres sont basés sur le budget 2012 de la PolOuest de CHF 19'873'266.- (comptes 2010 CHF 18'170'261.33). Le montant de CHF 3'986'200.- (part de Renens) est calculé selon la clé de réparation financière de l'Association. La clé 2012 tient compte: du point d'impôt net 2010 en %, du nombre d'habitants 2010 en % et des interventions 2010 en %.

6150 Défense contre l'incendie

La réflexion de la fusion du SDIS de Renens et celui de Prilly est un sujet d'actualité, mais le rapprochement des deux villes ne va pas forcément vers une diminution du budget défense contre l'incendie.

6150.3170 Frais de réceptions et de manifestations

Ce montant est égal à celui des comptes 2010, car il correspond à l'organisation de la grande revue bisannuelle.

6160.3521 Participation aux tâches communales – ORPC

La différence entre les comptes 2010 (CHF 296'940.08) et le budget 2012 (CHF 441'600.-) est due à un manque d'effectifs en 2010, cette situation est rétablie pour 2012.

6200 Service de la population et 6900 Informatique

Pas de remarque particulière

SECURITE SOCIALE (7000)**Préambule**

Le dicastère était représenté par M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal, M. Jean-Daniel Leyvraz, secrétaire municipal, en remplacement de Mme Jacqueline Schwab, cheffe de service, absente pour des raisons de santé. Il nous est rappelé que 71.16% du budget de SECSO, est pris par le service social (CHF 11'130'800.- de charges nettes) et 22.68% par Enfance-Jeunesse-AJE (CHF 3'548'600.- de charges nettes) soit pour ces deux postes 93.84% de l'ensemble du dicastère.

L'augmentation de la subvention à l'AVASAD (anciennement OMSV) est due à une progression de la participation par habitant qui passe de CHF 99.30/habitant (budget 2011) à CHF 106.85/habitant pour 2012. Cette hausse est due à une évolution globale des activités d'aide et de soins à domicile, ainsi qu'au recours plus intense de la clientèle aux prestations en lien avec la diminution des séjours hospitaliers.

Examen de détail

7110.3011.01 Personnel DO - traitements

La différence du compte s'explique d'une part par les mouvements du personnel impliquant des différences de salaires à l'engagement (gain de mutations) et d'autre par des primes de fidélité.

7112.4515.02 Aide financière fédérale OFAS

Le montant de CHF 65'000.- mis au budget 2011, n'a pas été obtenu car toutes les conditions pour l'obtention de cette aide n'étaient pas remplies, il est donc supprimé du budget 2012. Le dernier versement de "l'aide au démarrage" a eu lieu en 2010.

7154 Service dentaire

Nouvelle restructuration du service, un médecin avec son assistante et une assistante en prophylaxie, ce qui implique une diminution des divers postes de ce compte entre le budget 2011 et le budget 2012. Cette restructuration permet de maintenir un bon suivi du service et des soins donnés aux élèves de notre ville.

7300.3655.02 Subventions organismes cours de langues

Les CHF 49'000.- de ce poste ne sont pas une nouveauté, mais ils reprennent les montants figurant en 2011 dans les comptes 7300.3655 (Subventions intégration des étrangers) et 7600.3655.04 (subventions diverses), l'augmentation de ce poste est de CHF 12'500.-.

7310.3665 Activité de la CISE

Les CHF 23'000.- prévus au budget sont de 27.77% plus élevés que le budget 2011. Il a été compté une adaptation qui tient compte des activités réalisées par la CISE en 2011, où vraisemblablement les CHF 18'000.- prévus au budget 2011 vont être dépassés.

7620 Facture sociale

Ce montant nous est fourni par le Canton en octobre 2011, sans détail des régimes, ce n'est qu'une estimation globale.

7630.3654.02 Subvention à l'AVASAD

CHF 2'148'000.- (CHF 1'629'753.30 aux comptes 2010). L'augmentation de la subvention à l'AVASAD (anciennement OMSV) est due à une progression de la participation par habitant qui passe de CHF 99.30/habitant (budget 2011) à CHF 106.85/habitant pour 2012. Cette hausse est due à une évolution globale des activités d'aide et de soins à domicile, ainsi qu'au recours plus intense de la clientèle aux prestations en lien avec la diminution des séjours hospitaliers.

7640.3655.03 Financement complémentaire pour appartements protégés

Ce nouveau poste au budget ressort du préavis 96-2010 "Pl. du Marché - Subventionnement communal de neuf appartements et financement complémentaire pour six appartements protégés". Ce montant correspond au financement des six logements protégés, qui implique une charge financière annuelle maximale de CHF 28'080.- (CHF 390.- par mois par appartement). Ce montant est versé à l'Association Avril, qui est la locataire unique de ces appartements et la responsable du paiement des loyers. Cette aide est accordée pour une période de 15 ans.

COMPTE DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE" Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge"

Le fonds utilisé pour couvrir les travaux importants qui doivent être entrepris n'est plus suffisant au vu du plan des investissements de l'Entente. Celui-ci doit donc à nouveau être alimenté par les différentes Communes de l'Entente.

La Commune de Renens participe à hauteur de 30.37 % du budget global. Le plan des investissements bruts 2012-2026 est de CHF 6'190'000.-.

La Commission prend acte du budget présenté.

COMPTE DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES ET DE TRAITEMENT DES BOUES DE L'AGGLOMERATION LAUSANNOISE (STEP)

La Commission prend acte du budget présenté, car il est dans la ligne des précédents, mais vu l'évolution des prévisions budgétaires, dès 2015, la COFIN reviendra sur le sujet.

Plan des investissements 2011-2015 (2016-2020)

Le total des investissements pour 2012 se monte à CHF 9.5 millions, pour les années 2013 à 2015 le plan des investissements prévoit un total d'environ CHF 69,6 millions. La Commission a pris acte du document.

VŒUX ET AMENDEMENTS

Ici figure tous les vœux et amendements exprimés par les commissaires. Ceux qui sont acceptés à la majorité sont considérés comme vœux et amendements de la Commission des finances.

Vœu N° 1

D'adapter le calendrier des séances du Conseil Communal en repoussant la séance de décembre d'une semaine, de sorte à garantir que notre commission puisse s'acquitter correctement de sa tâche.

*Vote commission : c'est par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention, que la Commission des finances **accepte le vœu.***

Réponse de la Municipalité

Le calendrier des séances du Conseil communal est de la compétence du Bureau du Conseil communal. La Municipalité relayera ce vœu pour la prochaine fixation des séances du Conseil communal.

Vœu N° 2

D'affecter en prioritaire le point d'impôt communal voté lors de la séance du Conseil communal du 13 octobre 2011, à la diminution exclusive du déficit budgétaire dudit budget.

*Vote commission : c'est par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention, que la Commission des finances **accepte le vœu.***

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et affectera exclusivement le point d'impôt communal, voté lors de la séance du Conseil communal le 13 octobre 2011, à la diminution exclusive du déficit budgétaire 2012.

Amendements N° 1

5100 CULTURE, compte 5100.3170.03 "Animation de la place du Marché". Je propose de porter le montant de CHF 20'000.- à CHF 40'000.-.

La Ville de Renens est une ville unique en Suisse: sa formidable richesse réside dans les plus de 150 nationalités présentes sur son territoire. Ce véritable bol d'air bienvenu en ces temps moroses permet de voyager sans aller trop loin. Afrique, Asie, Moyen-Orient, Amérique du Sud, tous les continents sont représentés par des associations, des échoppes, des restaurants et probablement des mélomanes désireux de faire découvrir aux "locaux" que nous sommes la richesse de leurs rythmes. La Suisse est évidemment présente, la Confédération a même décerné le prix de Capitale Culturelle de la Suisse en 2006 à Renens. Localement, notre Ville est connue aussi et surtout pour son marché le samedi matin qui se tient sur la Place du même nom, vitrine de la cité depuis les années 1970 et récemment superbement rénovée. Le samedi matin sur la Place du Marché, on peut compter des centaines de personnes déambulant autour des stands. L'animation musicale est malheureusement le point noir de la Place. Renens est Capitale Culturelle, ou pas... Sans vouloir entrer dans un débat stérile de savoir quel type de musique est adéquat (100 personnes auront probablement 100 avis différents), il convient tout de même d'admettre qu'un homme-orchestre ne représente pas le plus culturel qui devrait permettre à la place d'être l'agora tant vantée. A la question de savoir pourquoi plus de 50% des samedis matins (13 sur 25) ont été réservés à un homme-orchestre en 2011, la Municipale en charge de la Culture a répondu à la commission qu'il s'agissait-là d'un simple problème financier qui a limité le choix de l'animation. Trois possibilités s'offrent alors, soit on ne fait plus rien (et on ramène la somme à 0), ce qui serait dommage. On reste avec la même somme, ce qui ne va pas. Ou finalement on se donne les moyens. En multipliant par 2 le budget alloué, on se donne les moyens de payer des groupes de plusieurs musiciens. Tout en gardant la possibilité de faire des samedis matins "lights" avec un homme-orchestre pour les amateurs.

*Vote Commission : c'est par 6 voix pour, 5 contre et 2 abstentions, que la commission des finances **accepte l'amendement.***

Réponse de la Municipalité

La Municipalité est aussi d'avis qu'il y a lieu de diversifier les animations musicales proposées sur la place du Marché le samedi matin. Les prestations doivent correspondre aux attentes du public et entrer dans l'ambiance du marché. Ceci n'exclut pas du tout la diversité et la qualité. Sous un angle financier, la Municipalité rappelle qu'elle a eu pour fil conducteur de tendre vers un budget 2012 équilibré. Elle a par conséquent demandé à l'ensemble des services communaux de faire des efforts

conséquents en contenant les charges au strict nécessaire. Dès lors, la Municipalité refuse l'amendement N° 1 de la Commission des finances.

Détermination de la commission:

*Au final c'est par 8 voix pour, 5 contre et 0 abstentions, que la Commission des finances **accepte** les conclusions du budget 2012.*

Madame la Présidente remercie M. Eugène Roscigno et précise que les vœux n'étant pas votés, qu'elle fera voter l'amendement de la Commission des finances à la fin des discussions.

Mme la Présidente ouvre la discussion générale sur les budgets 2012, à savoir:

- a) de la Commune de Renens
- b) de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge
- c) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy

Ainsi que sur le plan d'investissement de la Ville de Renens pour les années 2011 à 2015.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

Chères et chers collègues,

Le budget de fonctionnement 2012 de la Commune de Renens a été, nous venons de l'entendre, soigneusement étudié par la Commission financière. Le rapport, bien étayé, de cette Commission aura certainement pu vous apporter quelques explications supplémentaires aux questions que nous sommes toutes et tous légitimement en droit de nous poser.

Ce budget n'est cependant, sur le fond, qu'un instrument de gestion, qu'une prévision que l'on souhaite être la plus juste possible. Un autre souhait est que, à la fin de l'exercice, le résultat puisse être meilleur qu'escompté, tout en ayant pu mener à bien toutes les missions convenues. Comme tous les budgets, il est là pour planifier la mise en place d'une collection de différentes thématiques politiques, allant du social au culturel en passant par la politique de l'intégration ou celle des transports qui est, doit-on encore le rappeler, un des enjeux majeurs de notre Ville et de notre région pour la prochaine décennie.

Il est à remarquer que notre Administration communale semble gagner en efficacité. Certaines directions ont des charges en 2012 inférieures à celles du budget 2011, avec souvent une augmentation des recettes. D'autres directions, par contre, voient leurs charges augmentées. Certaines de ces charges sont issues d'une volonté politique renanaise qui doit également tenir compte des forces à mettre à disposition pour pouvoir assumer les investissements prévus dans les prochaines années.

Par contre, d'autres sont des conséquences de décisions qui nous échappent complètement. Depuis bien des années, en effet, la Confédération et le Canton, grâce au soutien des partis bourgeois (PLR, UDC et PDC), ont pris la très mauvaise habitude de transférer aux communes bon nombre de charges afin de réduire leur déficit et leur dette respectifs. Ainsi, tant la

Confédération que les cantons ont vu leur dette diminuer, voire presque disparaître pour ce qui est de la dette vaudoise, alors que les dettes des communes ont crû dans des proportions notables. Pour ne prendre que des exemples récents, on rappellera les conséquences néfastes pour notre Commune de la révision de la loi fédérale sur l'assurance chômage, sur lesquelles s'est penché notre Conseil il y a peu de temps, et le transfert du Canton aux communes de routes cantonales en mauvais état.

Il faut être tout à fait clair avec ces décisions qui impactent, directement et sans notre consentement, notre budget de fonctionnement. Nous avons affaire à des élus et des élues nationaux et cantonaux de droite et d'extrême droite qui prennent soin de reporter, méticuleusement, en saucissonnant juste assez pour que la pilule passe sans trop de problème, leurs charges au plus bas niveau, donc celui des communes. Cette situation n'est non seulement plus acceptable, mais elle n'est plus supportable financièrement parlant.

Ces prochaines années, on se doit légitimement d'exiger, entre autres, une participation accrue du Canton dans le financement de la facture sociale et de l'accueil de jour des enfants, ainsi que l'intégration des soins à domicile dans la péréquation. Ce sont là quelques moyens par lesquels notre Ville peut espérer améliorer sa marge de manœuvre financière et, ainsi, réaliser les projets nécessaires à son développement. J'en appelle à notre Municipalité pour prendre, idéalement de concert avec les autres villages et villes vaudoises, les mesures nécessaires pour qu'un dialogue constructif et équilibré puisse avoir lieu afin que les charges entre le Canton et ses communes se rééquilibrent.

Le groupe Fourmi rouge est clairement convaincu que le budget proposé a été calculé au plus juste, qu'il tient compte du développement non seulement de notre Ville mais également de notre district et qu'il doit être largement approuvé. Il est le garant de la cohésion sociale, d'un développement souhaité et nécessaire ainsi que du bien vivre dans notre Commune.

Merci pour votre attention.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Cela a été dit et répété, le budget qui nous est présenté par la Municipalité, que je tiens à remercier au passage au nom du groupe des Verts pour l'important travail accompli, est tout sauf exubérant et a été composé dans le souci de limiter au maximum les dépenses.

Si les Verts ne peuvent que regretter qu'il ne soit pas possible d'allouer plus de moyens à la culture, au développement durable ou au "vivre ensemble", ils saluent la volonté de la Municipalité de maîtriser les dépenses tout en continuant à investir et à donner à Renens des infrastructures dignes d'une Commune de son importance.

Le groupe des Verts va donc apporter son soutien au budget tel qu'il a été soumis aux membres du Conseil communal et ne présentera aucun amendement.

- **Mme Victoria Ravaoli, PS**

Madame la Présidente, chers Collègues,

Les thématiques financières occupent notre Conseil depuis quelques semaines. Après l'arrêté d'imposition, nous allons aborder ce soir le budget 2012 et le plafond d'endettement pour la prochaine législature.

Ces thèmes, intimement liés, sont abordés en toute transparence, tous les éléments nécessaires à leur compréhension nous ont été communiqués. La Municipalité soutient une position unanime.

Les caractéristiques de notre Ville, dans le contexte actuel, sont des ressources plus rares que celles d'autres collectivités comparables, des retards à rattraper dans certaines prestations et structures, et des besoins de développement conséquents. La Ville de Renens, en accord avec ses ressources et valeurs répond aux besoins prioritaires de sa population avec une perspective de développement durable, et ceci sur un mode participatif.

La ville de Renens est au cœur d'une région en plein développement. La fenêtre d'opportunité actuelle est unique. Elle doit être saisie pour bénéficier des financements mis à disposition par le Canton et la Confédération. Ne pas les saisir prêterait, et reporterait à des dates lointaines, voire improbables certains projets. Une partie du futur de notre Ville se décide maintenant. L'avenir du futur de notre Ville, de l'agglomération et du district dont nous sommes le chef-lieu est tributaire des décisions de cette soirée.

Tous les projets à venir feront l'objet de préavis qui seront débattus, aussi en fonction de l'évolution et du contexte économique.

S'agissant des ressources financières, la Ville pratique une politique cohérente en maintenant la valeur de son taux d'imposition. Politique d'autant plus nécessaire que d'importantes diminutions d'entrées ont été concédées par des réductions d'impôts décidées à des échelons supérieurs (Confédération et Canton). Réductions souvent minimisées lors des présentations par ailleurs, et des reports de charges « en domino » de la Confédération aux cantons, puis des cantons aux communes. Par exemple, comme l'a mentionné M. Divorner, la route de Cossonnay qui a été transférée du patrimoine cantonal au patrimoine communal. Des réfections importantes ont été nécessaires peu de temps après, aux frais de la Commune.

Les finances du Canton se sont améliorées, sans doute aussi, par quelques transferts de charges aux communes. Le futur est sans doute un développement assumé en partenariat avec les collectivités publiques essentielles que sont le Canton et les communes.

Ainsi le groupe socialiste adhère pleinement, et soutient les deux éléments essentiels proposés ce soir que sont le budget 2012 et le plafond d'endettement.

La qualité du développement de notre Ville, de son futur et du "vivre ensemble", que nous voulons continuer à développer en dépend.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Mesdames et messieurs,

Les différents dicastères de la Municipalité de Renens ont tous plaidé la bonne tenue de leurs comptes devant la Commission des finances. Le groupe UDC ne partage pas ce point de vue. Nous n'avons pas perçu de volonté nette de réduire les coûts de fonctionnement de la Ville, comme par exemple une baisse linéaire des dépenses ou même un gel de celles-ci. Au contraire, énormément de lignes comptables augmentent, comme l'auront remarqué tous les citoyens qui se seront plongés dans l'examen de ce budget.

La Municipalité offre toujours plus de soirées au personnel aux frais du contribuable, qui paye sans jamais y être invité.

Mais le plus grave n'est pas les innombrables trous au travers desquels l'argent des Renanais est dilapidé. Le principal reproche que nous formulons à l'encontre du budget 2012 est d'être un budget de beau temps. La Municipalité n'a visiblement pas prévu la crise économique qui s'apprête à tomber sur nous, ni la baisse de l'activité économique entraînant son lot de nouvelle pauvreté, ni la chute des rentrées fiscales.

C'est une faute.

L'UDC réclame une utilisation parcimonieuse de l'argent des Renanais et la plus grande humilité dans les dépenses publiques. Logiquement, nous sommes donc contraints de rejeter ce budget.

- **M. Raymond Gauthier, Les Verts**

Je ne vais pas rentrer dans des détails de chiffres ou de bataille de chiffres sur le budget. Néanmoins, je travaille moi-même dans l'urbanisme (étant architecte-urbaniste) et je travaille parfois de près ou de loin avec la Commune de Renens. Je vous assure, M. Montabert, que la Commune de Renens est connue (en tout cas dans l'agglomération lausannoise) pour être une Commune plutôt économe. Tous les aménagements qui ont été faits récemment, je parle particulièrement du cœur de la Ville, sont des aménagements qui ont été faits de façon extrêmement parcimonieuse et extrêmement économe. C'est une Commune qui a cette attitude en générale et je trouve très surprenant de faire ce type de reproche alors que probablement, à ma connaissance, Renens est la Commune de la région la plus économe.

Le prix du m2 de ce qui a été fait, par exemple, à la place du Marché et les rues environnantes est un des plus bas pour des aménagements d'espace publics. Je parle donc juste pour ce que je connais, je n'ai pas vu tous les postes budgétaires. Mais en tout cas cette appréciation de penser que la Commune dilapide l'argent du contribuable ne me paraît absolument pas en rapport avec la réalité.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Je souhaiterais savoir si Mme la Présidente va rouvrir les discussions après le passage en revue du budget.

Réponse de Mme la Présidente

Je rouvrirai une dernière fois la discussion avant le vote.

Si la parole, n'est plus demandée, nous allons maintenant passer le budget en revue chapitre par chapitre. Je prie les personnes qui interviendront de bien vouloir donner le numéro de la page et le numéro du compte.

- Administration générale – personnel: page 2 à 10B.

J'ouvre la discussion sur le chapitre : Administration générale-Personnel.

La discussion n'est pas demandée

- Finances et cultes: page 11a à 15b

J'ouvre la discussion sur le chapitre : Finances et cultes

La discussion n'est pas demandée

- Centre technique communal: page 16a à 43b

J'ouvre la discussion sur le chapitre : Centre technique communal

La discussion n'est pas demandée

- Culture-Jeunesse-Sport: page 44a à 53b

J'ouvre la discussion sur le chapitre : Culture-Jeunesse-Sport

La discussion n'est pas demandée

- Sécurité publique – Informatique- population: page 54a à 59b

J'ouvre la discussion sur le chapitre : Sécurité publique – Informatique- population

La discussion n'est pas demandée

- Sécurité sociale: page 60a à 73b

J'ouvre la discussion sur le chapitre : Sécurité sociale

La discussion n'est pas demandée

- Comptes de fonctionnement par nature: page 75 à 78.

J'ouvre la discussion sur les comptes de fonctionnement par nature

La discussion n'est pas demandée

- Budget de la commission intercommunale Mèbre-Sorge pour l'exercice 2012

J'ouvre la discussion sur le budget Mèbre-Sorge

La discussion n'est pas demandée

- Budget de la commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Vidy (STEP) pour l'exercice 2012.

J'ouvre la discussion sur le budget de la STEP

La discussion n'est pas demandée

Mme la Présidente ouvre une dernière fois la discussion sur le budget 2012 de manière générale.

- **M. Daniel Rohrbach, PS**

Chers collègues,

Je suis très surpris. Surpris de la part de l'UDC, surtout après ce qu'ils viennent de nous dire; je n'ai entendu aucun amendement.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

*Madame la syndique,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs, chers collègues,*

Le PLR ne peut pas cautionner ce budget qui n'anticipe pas l'évolution de la conjoncture, évolution pourtant clairement affichée par les médias. Avec des charges en augmentation de 8% par rapport aux comptes 2010, on ne peut dire que la Municipalité se soit montrée clairvoyante et axée sur des mesures de résorption. Nos moyens d'autofinancement se retrouveront plus rapidement que prévu à zéro, ce qui obligera notre Commune à emprunter massivement pour assumer le ménage courant et cette situation, déjà vécue par le passé et passant forcément par des taux d'intérêts exorbitants, doit impérativement être évitée.

C'est pourquoi, le groupe PLR encourage la Municipalité, à tout mettre en œuvre afin de présenter au Conseil communal de la Ville de Renens, un plan d'optimisation des recettes et de contraction des dépenses. Elle doit explorer toutes les voies de collaboration possible avec l'économie locale et prioriser les projets avec nos partenaires naturels, ceci afin d'éviter une « surchauffe » de nos charges.

Merci de votre attention.

- **M. Eugène Roscigno, PS**

Je suis très étonné de la position de l'UDC et du PLR. Nous avons eu 6 ou 8 séances sur le budget. Vous avez eu des possibilités de faire des propositions. Aucune proposition concrète d'amendement ou autre n'est venue de la part de vos commissaires respectifs. Les amendements, ce n'est pas forcément à la hausse, cela peut être à la baisse. La Commission des finances en aurait discuté, ce Conseil est ouvert à la discussion. Faites des propositions concrètes, dites-nous où vous voudriez que nous économisions. Nous sommes les premiers à écouter et à discuter. Mais si vous ne faites jamais de proposition, comment voulez-vous que l'on puisse avoir un dialogue. Il ne peut pas y avoir de dialogue, vous ne faites aucune proposition. Faites-nous des propositions concrètes et moi je suis sûr, que déjà au niveau de la Commission des finances, nous pourrions avoir des discussions très intéressantes et au niveau du Conseil aussi. Dites-nous quels sont les postes que vous aimeriez que nous supprimions ou que nous diminuions et pourquoi vous souhaiteriez le faire. Je pense que les citoyens qui vous ont élus ont peut-être besoin de savoir aussi quelles sont vos idées à ce sujet. De dire "voilà à tel endroit nous souhaiterions moins de dépense, pourquoi nous le voulons". Dites-le nous, parce que j'ai vraiment l'impression, et c'est dommage, que vous êtes frustrés de ne pas pouvoir nous dire ce que vous avez au fond du cœur. Dites-le nous une fois pour toute. Merci.

- **Mme Betty Forestier, PLR**

Monsieur Roscigno, vous pouvez nous donner des leçons peut-être. Mais il faut savoir clairement que vous êtes majoritaires et que l'on fasse quoi que ce soit comme propositions, de toute façon elles sont balayées, alors je ne crois pas que cela soit le moment de nous donner des leçons.

- **M. Raymond Gauthier, Les Verts**

Je ne veux pas donner à tout prix raison à M. Roscigno mais il est difficile de dire que nous allons rejeter vos propositions s'il n'y en a pas. A un moment ou à un autre, si vous voulez que nous discussions, il faut proposer. Mais de dire, dès le départ, que nous allons forcément tout rejeter, cela me paraît présager de l'avenir.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Je suis surprise. En tout cas moi j'ai deux exemples. A l'époque, il y avait un problème avec la cantine scolaire et nous devions trouver une solution pour en instaurer une au sud des voies. Il y avait eu plusieurs propositions de la Municipalité qui ne nous convenait pas car c'était dans le collège. Et je me souviens que M. Roland Divorne (je crois), donc un conseiller de la droite, nous a suggéré que le stade avait une buvette et que nous pourrions peut-être collaboré avec les responsables. Nous avons trouvé cette idée fantastique et tout le Conseil a approuvé cette proposition car elle était intelligente et économiquement très bonne. Un autre exemple, quand il s'est agi d'apprentis en difficultés, et bien que le Conseil n'ait

jamais demandé par un dépôt de motion que la Municipalité se penche pour l'insertion de jeunes en difficulté, la Municipalité nous a présenté un projet qui ne nous convenait pas du tout; il émanait d'ailleurs de Mme Marianne Huguenin. La Commission, avec Mme Rosana Joliat, s'est mise d'accord pour proposer une autre solution qui nous paraissait intelligente économiquement et qui est toujours valable maintenant. Même la Municipalité reconnaît que c'était une proposition valable. Donc, ne dites pas que lorsque vous faites des propositions qu'elles sont systématiquement refusées.

Nous ne sommes quand même pas des débiles, nous sommes quand même assez intelligents pour distinguer les bonnes idées même si elles viennent de la droite. J'aurai peut-être d'autres exemples qui me viendront pas la suite, mais ne me dites pas que lorsque nous travaillons ensemble et qu'il y a des bonnes idées émanant de la gauche ou de la droite qu'elles ne sont pas retenues

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Je ne vais pas rallonger un débat qui me semble tourner en rond mais simplement dire à M. Roscigno que nous sommes dans une démocratie dans laquelle chacun peut invoquer son avis. Le PLR a émis son avis, sa position, il faut la respecter. Nous, nous avons posé ces conditions pour le vote du budget. Qui vivra, verra.

- **M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

Je souhaiterais dire que ce budget est le fruit d'un long travail, d'une longue réflexion. Qu'il a été concerté par l'ensemble des membres de la Municipalité et qu'il est le fait de processus rigoureux d'économie de ressource. Je souhaiterais dire à M. Montabert qu'au niveau du personnel, nous sommes plutôt gênés face à un personnel que nous mettons sous pression, en raison de ressource rare, en aucun cas je souhaiterais qu'il puisse être dit que ce personnel a de plus en plus de soirées. Je pense que ce n'est pas du tout dans ce modèle-là que nous sommes. Par contre, j'ai bien entendu les préoccupations évoquées par tout le monde autour de la pérennité des finances de la Ville et, dans le service des finances, nous sommes très attentif, mes collègues également, régulièrement à cette marge d'autofinancement que nous voulons surveiller et qui sera finalement l'élément qui nous permettra de continuer dans ce projet de développement de la Ville, de ses prestations qui nous tiennent à cœur. Nous avons une très forte volonté de gérer, de piloter les projets qui viennent. Le budget, vous le savez tous, c'est une autorisation de dépenser, dans ce contexte-là, nous allons faire au mieux afin de produire des comptes qui dégagent une marge d'autofinancement et qui nous permettent de tenir au fil du temps, tant il est vrai que nous souhaitons développer de manière constante la Ville sans avoir de trop gros accros.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion sur le budget.

Etant donné qu'aucun nouvel amendement n'a été déposé, Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'amendement N° 1 de la Commission des finances "« 5100 CULTURE, compte 5100.3170.03 "Animation de la place du Marché" de porter le montant de CHF 20'000.- à

CHF 40'000.-. »

- **M. Raymond Gauthier, Les Verts**

Sur le principe, je suis éminemment favorable d'augmenter le budget des animations de la Place du Marché. Par contre, je trouve difficile la façon et la raison pour lesquelles cela est fait. Nous critiquons ici de façon assez ouverte les animations musicales du samedi matin. Ces animations, j'habite la Place du Marché, je ne les apprécie pas plus que cela, mais ces animations sont appréciées par beaucoup de monde. Il y a tous les samedis matin beaucoup de monde qui vient y assister et je trouve un peu rapide, dans le cadre du budget, qu'il faille changer cela. Je trouve également un peu rapide de dire que plus d'argent signifie plus de diversité, je pense que l'on peut trouver plus de diversité avec le même budget. Je ne vois pas le rapport entre les deux. Je trouve également un peu bizarre de demander de l'argent pour supprimer une animation et la remplacer par une autre. A la rigueur, si on demande CHF 20'000.- de plus pour de nouvelles animations, comme la Piazzetta dont nous avons discuté il y a quelques semaines ou pour d'autres animations musicales en soirée ou en journée, très bien mais pour en supprimer une et la remplacer par une autre, je trouve un peu étrange. Une fois de plus, je trouve très étrange de proposer cela dans le cadre du budget, car nous pourrions faire un postulat, un vœu, un souhait, une interpellation, une motion. Poser un projet d'animation culturelle dans le budget, comme cela, je trouve cela très étrange. Donc, sur le fond je suis assez favorable à augmenter les budgets de l'animation de la Place du Marché, il est vrai que l'amendement ne précise pas à quoi sert cet argent; nous pourrions donc imaginer qu'il servirait à d'autres choses, néanmoins, vu le rapport qui précise comment serait dépensé cet argent, je voterai, à titre personnel, je ne parle pas pour le groupe, "non", car je pense que, et sur le fond et sur la forme, c'est un amendement qui n'est pas très juste.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et annonce qu'il va être procédé au vote de l'amendement N° 1: "5100 CULTURE, compte 5100.3170.03 "Animation de la place du Marché" de porter le montant de CHF 20'000.- à CHF 40'000.-. ».

Mme la Présidente rappelle que les votes sur les amendements laissent toujours l'entière liberté de voter sur le fond.

Qui accepte ? Qui refuse ? Qui s'abstient ?

Le résultat de cette votation n'étant clairement définie (le vote se faisant à main levée), Mme la Présidente demande aux scrutateurs de bien vouloir recompter.

Qui accepte ? Qui refuse ? Qui s'abstient ?

C'est à une courte majorité que cet amendement est accepté par 37 voix "oui", 29 voix "non" et 10 abstentions.

Mme la Présidente demande à Eugène M. Roscigno, Président de la Commission des finances de donner lecture des conclusions amendées.

Le Conseil communal de Renens

Vu le projet présenté par la Municipalité

Où le rapport de la Commission des Finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte les budgets 2012

1. de la Commune de Renens, **amendé**
2. de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge
3. de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy

PREND ACTE

1. du plan des investissements de la Commune de Renens pour les années 2011 à 2015 (2016 – 2020)

Mme la Présidente remercie M. Eugène Roscigno et passe au vote du budget amendé.

Qui l'accepte ? Qui le refuse ? Qui s'abstient ?

C'est à la majorité que le budget 2012 est accepté.

Mme la Présidente

Il semblerait qu'il y ait eu une erreur lors du comptage des voix. En plus, plusieurs personnes sont arrivées après l'appel. Lorsque nous avons fait l'appel, il y avait 66 personnes. Plusieurs d'entre vous sont arrivés plus tard. Je suis navrée mais je vais annuler cette décision. Nous allons reprendre le vote sur l'amendement N° 1 car il y a du monde en trop. Afin d'être sûr que la procédure soit correcte, je vais d'abord demander aux deux scrutateurs de recompter le nombre de personnes présentes dans la salle avant toute opération.

M. Stéphane Montabert (UDC) demande le vote nominal pour l'amendement. La proposition du vote nominal est largement acceptée.

Mme la Présidente rappelle l'amendement:

" 5100 CULTURE, compte 5100.3170.03 "Animation de la place du Marché" de porter le montant de CHF 20'000.- à CHF 40'000.-. ».

Mme la secrétaire appelle nominativement tous les conseillers afin d'entendre leur vote.

L'amendement est finalement refusé par 31 voix "non", 27 voix "oui" et 11 abstentions (voir Annexe N° 1).

Mme la Présidente demande à M. Roscigno, Président de la Commission de Finances de donner lecture des conclusions

Le Conseil communal de Renens

Vu le projet présenté par la Municipalité

Où le rapport de la Commission des Finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte les budgets 2012

4. de la Commune de Renens,
5. de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge
6. de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy

PREND ACTE

2. du plan des investissements de la Commune de Renens pour les années 2011 à 2015 (2016 – 2020)

Mme la Présidente remercie M. Eugène Roscigno et passe au vote du budget 2012 tel que présenté par la Municipalité.

Qui l'accepte ? Qui le refuse ? Qui s'abstient ?

C'est à une bonne majorité que le budget 2012 pour la Ville de Renens est accepté.

10. Préavis N° 5-2011 – Fixation de plafonds en matière d'endettement et de cautionnements ou autres formes de garanties pour la législature 2011-2016

Mme la Présidente prie M. Eugène Roscigno, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

M. Eugène Roscigno, Président de la Commission des finances, donne lecture de son rapport.

En préambule, je tenais à remercier le chef du service des Finances, M. Michael Perrin qui est présent, et je profite, au nom de la Commission pour tout le travail qu'il nous fournit durant l'année. Avec son service, il fait un travail qui est phénoménal, par rapport aux documents, tout ce que nous demandons. Et que nous soyons de droite ou de gauche, dans ce Conseil, tout le monde peut relever la qualité de son travail et de son service. Ce n'est pas une simple phrase tirée d'un rapport mais cela vient vraiment du fond du cœur pour lui dire vraiment que c'est exceptionnel. Je crois que notre Administration a beaucoup de chance d'avoir des personnes comme cela à son service.

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

La Commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 5-2011 "Fixation de plafonds en matière d'endettement et de cautionnements ou autres formes de garanties pour la législature 2011-2016" s'est réunie le 27 septembre 2011, à la salle de conférence de la Municipalité.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs, Geneviève Bonzon, Véronique Bovey Diagne, Sylvia Mermoud, Didier Divorne, Roland Divorne, Pascal Golay, Vincent Keller, Stéphane Montabert, Daniel Rohrbach, Reza Safai et Eugène Roscigno, Président.

Excusés: M. Alberto Mocchi et M. Michele Scala.

La Municipalité et le service des Finances-Cultes étaient représentés par Mme Marianne Huguenin, Syndique, M. Jean-François Clément, Municipal et M. Michaël Perrin, Chef de service.

La Commission remercie les intervenants pour les compléments d'informations qu'ils nous ont apportés et de leur disponibilité, mais surtout de la qualité du document "Préavis" et les annexes établis par le service des Finances-Cultes. Ces documents presque à eux seuls, ont pu répondre à une bonne partie de nos interrogations.

Ce préavis propose au Conseil Communal de fixer le plafond d'endettement pour la législature 2011 – 2016 à CHF 200 millions (législature 2006 – 2011 CHF 140 millions). Compte tenu des limites de crédits non utilisées au 31 décembre 2010, l'endettement effectif (y compris lignes de crédit) était de CHF 83,82 millions.

Le plafond d'endettement de CHF 200 millions, correspond au maximum des besoins de financement, soit à l'hypothèse que la totalité du plan des investissements 2011-2016 serait réalisé (priorités : O, P et S).

L'autre objet du préavis est de fixer le plafond de risque pour les cautionnements pour la législature 2011 – 2016 à CHF 50 millions (législature 2006 – 2011 CHF 45 millions). Les engagements présents dans ce domaine sont au nombre de 6 pour un total de CHF 17,9 millions. Lors de la dernière législature aucun nouveau cautionnement n'a été effectué ainsi même deux cautionnements ont pu être supprimés. L'augmentation de cette garantie nous permettra d'être présents et de soutenir divers projets (par exemple : le cautionnement éventuel des logements créés par la coopérative qui gèrera le site de la Croisée), mais tout projet de cautionnement sera soumis, sous forme de préavis, à notre Conseil.

L'autorisation d'emprunter, autre objet de ce préavis, est utile à la Municipalité dans le cadre de sa gestion financière, car elle lui permet de renouveler les emprunts qui sont à échéance et

d'en contracter des nouveaux, dans la limite fixée par le préavis. Le but est, une fois cette autorisation accordée, de laisser à la Municipalité le choix du moment et des modalités des prêts.

Depuis 2006, dans le cadre de leur planification financière, les communes sont tenues de fournir à l'Etat de Vaud au plus tard 6 mois après le début de la législature, leur plafond d'endettement pour la durée totale de celle-ci. Une fois celui-ci fixé et accepté par le service des communes et des relations institutionnelles du Canton, la commune peut gérer en toute autonomie ses emprunts. Le plafond peut être modifié en cours de législature, mais il doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Conseil d'Etat. Celui-ci peut interdire l'augmentation du plafond d'endettement, s'il met en péril l'équilibre financier de la commune.

Cette manière de procéder oblige les communes à anticiper et à élaborer un plan des investissements et un plafond d'endettement sur au moins 6 ans.

Dans ce cadre légal, les cautionnements ne peuvent pas être supérieurs à 50% du plafond d'endettement, afin de limiter les risques financiers des communes liés à ceux-ci.

Le système de calcul du plafond d'endettement est complexe et se compose de :

Endettement actuel + lignes de crédit non utilisées + Investissements futurs = Endettement maximum possible +/- Marges d'autofinancement futures = Plafond d'endettement brut 1.

La Municipalité a décidé d'utiliser ce plafond d'endettement brut 1, comme lors de la législature précédente. En effet, les variations des actifs circulants ainsi que les éventuels pertes ou gains comptables sont très difficiles à évaluer d'une année à l'autre et, par conséquent, sont très aléatoires.

La méthode de calcul des cautionnements découle de celle du plafond d'endettement, ceux-ci ne devant pas excéder le 50% de la limite de l'endettement brut et ne pas dépasser en principe le 40% du capital et des réserves de la commune. Les CHF 50 millions demandés représentent 25% du plafond d'endettement (actuellement celui-ci se situe à 32%, soit CHF 45 millions sur CHF 140 millions).

En acceptant les conclusions de ce préavis, notre Conseil admet que notre Commune a la possibilité, si le besoin s'en ressent, d'emprunter un maximum de CHF 110 millions supplémentaire, d'ici fin 2016.

Pour 2012, notre budget prévoit, au compte 2020.3223.40, un montant de CHF 704'900.-. Ce montant est une estimation des charges pour le renouvellement des emprunts qui arrivent à échéance et la souscription de nouveaux emprunts, qui nous seront utiles pour faire face aux investissements que la ville devra faire. Si l'ensemble des projets était réalisé, nos emprunts à long terme pourraient atteindre CHF 161.6 millions.

N'oublions pas que d'ici fin 2012, deux emprunts pour un total de CHF 9 millions seront échus: Pour 2013 deux autres emprunts seront à échéance, pour une montant total de CHF 8,5 millions, et CHF 10 millions seront à échéance pour 2014. Soit d'ici la fin de la législature un total de CHF 27,5 millions, qui devront être réempruntés à des taux bien inférieurs à ceux en vigueur aujourd'hui (entre 3.25% et 4.145%) ce qui allégera les charges de la dette.

En conclusion, la Commission des finances vous propose d'accorder à la Municipalité les moyens financiers pour porter en avant, dans cette période charnière pour notre région et notre Ville, les projets liés entre autres à la gare, Tram, Malley, les écoles, le réseau d'égouts,

etc....

Au final c'est par 6 voix pour, 4 contre et 1 abstention, que la Commission des finances accepte les conclusions du préavis N° 5-2011 "Fixation de plafonds en matière d'endettement et de cautionnements ou autres formes de garanties pour la législature 2011-2016". La Commission des finances, restera attentive et tiendra le Conseil informé de l'évolution des emprunts et des cautionnements.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

- **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**

Madame la Présidente, Chers collègues,

Le groupe Fourmi rouge soutient unanimement le préavis tel que présenté par la Municipalité, ainsi que le plan des investissements sur la base duquel le plafond d'endettement a été calculé.

Les investissements prévus et/ou souhaités nous semblent à la mesure des défis qui se poseront à notre Ville et plus largement à notre région ces prochaines années, notamment du point de vue des infrastructures nécessaires pour satisfaire les besoins de la population.

Cependant, il apparaît d'ores et déjà évident que nous ne pourrions pas réaliser tous les projets figurant au plan des investissements et que nous n'emprunterons donc pas les 110 millions de francs que représente leur coût total.

D'une part, selon les prévisions actuelles, notre marge de manœuvre financière ne le permet pas, en dépit de la gestion rigoureuse de la Municipalité et du contrôle exercé par notre Conseil.

En outre, la manière dont elle évoluera est très incertaine, d'autant plus qu'elle ne dépend pas que de nous, puisque, comme l'ont relevé précédemment nos collègues M. Didier Divorne et Mme Victoria Ravaioli, tant la Confédération que le Canton ont une fâcheuse propension à se délester de leurs charges sur le dos des communes.

D'autre part, la législature précédente a montré que le plan des investissements doit sans cesse être révisé en fonction de l'avancement plus ou moins rapide des dossiers et des chantiers, mais aussi en fonction de l'évolution des négociations avec les partenaires associés à certains projets, tels que, selon les projets, la Confédération, le Canton et les communes voisines.

Par conséquent, personne ne peut dire aujourd'hui les projets qui seront réalisés et ceux qui seront repoussés, voire éventuellement abandonnés.

L'ordre de priorités établi par la Municipalité est ainsi tout sauf définitif.

Raison pour laquelle nous estimons que la Municipalité a eu raison de ne pas écarter de projets à ce stade et de proposer un plafond d'endettement d'un montant de 200 millions de francs.

Il appartiendra à notre Conseil, en temps voulu, de décider, sur la base des informations qui nous manquent aujourd'hui, quels projets devront être réalisés, en s'efforçant de concilier la

nécessité de doter notre Ville d'infrastructures et de prestations adaptées aux besoins de la population avec l'exigence de conserver des finances communales saines.

Pour toutes ces raisons le groupe Fourmi rouge soutient unanimement ce préavis. Je vous remercie de votre attention.

- **Mme Véronique Bovey Diagne, Les Verts**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Le groupe des Verts est attentif à ce que la gestion financière de la Commune soit équilibrée et qu'elle soit le reflet de sa capacité financière. Le groupe est persuadé, avec le préavis qui nous est soumis, que la Municipalité, en toute connaissance de cause, a fait un choix judicieux en fixant un plafond d'endettement qui tient compte des grands projets que la Commune est appelée à développer ces prochaines années et ils soutiendront ce préavis. A titre personnel, je remercie les membres de la Municipalité et le chef du service des finances pour les explications très claires et très transparentes qu'ils nous ont données sur les marges de manœuvre et sur les conséquences pour la Commune.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Mesdames et Messieurs,

Sur quelle planète vit Renens? La crise de la dette publique est en train de faire s'écrouler l'Europe entière sous nos yeux, mais la Municipalité de Renens, avide de parader avec des prix d'architecture, semble aveugle à cette réalité.

Non, Renens n'a pas "besoin" d'une ligne de bus à haut niveau de service, d'une société de chauffage à distance, d'un musée hors de prix et que sais-je encore - des projets que le peuple, seul dépositaire du pouvoir, n'a pas approuvés. Ce "besoin" est inventé de toutes pièces par des politiciens qui veulent faire parler d'eux et laisser la marque de leur passage dans la Commune, quel qu'en soit le prix.

Renens a réussi à franchir le cap des 20'000 habitants sans ces coûteux jouets; c'est la démonstration évidente qu'ils n'ont rien d'indispensables.

L'UDC Renens n'a rien contre les investissements, pour peu qu'ils correspondent aux règles de bonne gestion, avec 50% d'autofinancement, et qu'ils aient été formellement approuvés par les citoyens. Ce n'est pas le cas ici.

Nous vivons ce soir une sorte de moment historique: le moment où ce Conseil communal, suivant des lignes politiques partisans, laissera Renens s'endetter jusqu'à l'apothéose de la cessation de paiement et la mise sous tutelle - une fin spectaculaire, certes, mais totalement irresponsable.

C'est vrai, je vous l'accorde, le pire n'est pas certain. Le plafond d'endettement est un plafond, pas une dépense automatique. C'est le seul espoir qu'il nous reste. Il est bien maigre dans la mesure où la Municipalité a refusé de se contenter de reconduire le plafond précédent de 140 millions.

La dette détruit la prospérité, nous le savons tous. Selon le plan prévu, le niveau d'endettement de Renens, dépassera en 2015 celui de la Grèce aujourd'hui. Et il ne s'arrêtera pas là.

Il n'est pas acceptable de priver nos successeurs de toute marge de manœuvre en leur léguant une ville percluse de dettes.

L'UDC Renens rejette donc avec la plus grande fermeté un plafond d'endettement qui s'apparente à une fuite en avant. Je vous remercie.

- **M. Raymond Gauthier, Les Verts**

Puisque nous parlons de luxe indispensable ou pas, enfin de luxe inutile, j'imagine que les écoles, les collecteurs d'eau sont des luxes inutiles, que la gare est un luxe inutile. Effectivement, nous avons la gare la plus luxueuse de Suisse. Les transports publics vers Lausanne sont un luxe inutile évidemment, probablement pour ceux qui ont une voiture, pour tous les autres un petit peu moins. La question, nous pouvons entrer un peu dans le détail, est de savoir comment tous ces luxes inutiles sont payés dans le cadre du plan d'investissement. Le tram, par exemple, entièrement payé par le Canton et la Confédération. Le projet du tram paye même le réaménagement en double sens de la rue du 14 Avril; qui était demandé par les partis de gauche comme de droite depuis que je suis arrivé au Conseil communal, depuis toujours. Il y a un projet pour CHF 280 millions, la Commune de Renens paye CHF 6 millions, soit 2% du total. Pour faire quoi? Pour faire des aménagements autour de la route. Effectivement les aménagements autour de la route sont à refaire de temps en temps. C'est comme une maison, il faut l'entretenir. Les aménagements qui sont ici sur la route, vous savez que ce n'est pas Dieu qui les a posés; un Conseil communal les a votés, ce sont des aménagements qui ont été payés en leur temps et, de temps en temps, il faut les refaire. Sinon tout tombe en ruine, comme la gare actuellement. La gare c'est pareil, c'est un projet à CHF 250 millions qui est payé entièrement par les TL, la Confédération, le Canton, Crissier, Chavannes et Renens. Renens paye CHF 7 millions sur 250 millions. Donc, nous avons ici CHF 530 millions d'investissement pour lesquels Renens en paye CHF 13 millions. Alors, nous pouvons dire que nous sommes dispendieux, que nous dépensons beaucoup d'argent... Le Canton, la Confédération, les TL, entre autres, investissent CHF 530 millions dans un projet, visiblement inutile, mais qui a été approuvé par les politiques fédérales, les politiques cantonales, les politiques communales de plusieurs communes, ce sont des projets d'agglomération qui ont été approuvés par tout une série de spécialistes. Ce sont des projets qui sont le reflet de 10 ans de débat à tous les niveaux politiques, économiques et urbanistiques de ce pays. De dire que cela ne sert à rien, vous ici, moi je trouve cela surprenant. Dans le plan des investissements, nous trouvons également les écoles, il y a CHF 9 millions pour le collège du Léman, CHF 20 millions pour le Collège du Censuy, CHF 20 millions pour un éventuel collège à Malley, voilà les écoles c'est sûrement aussi inutile. Nous n'avons jamais construit d'école à Renens ! Renens est arrivé à 20'000 habitants sans construire aucune école? Nous en avons construits et nous en construisons périodiquement et c'est normal. A un moment, il faut reconnaître que pendant plusieurs années Renens a sous-investi car elle n'avait pas les moyens de le faire. Actuellement, la situation est un peu meilleure, je trouve assez normal que nous investissions pour l'avenir, cela me paraît logique.

Pour finir, quelques points à mon avis qui résume un peu les discussions que nous avons eues au sujet de ce plan des investissements au sein du groupe. Je pense que la Commune doit avoir une vision et que cette vision il faut, à un moment ou à un autre, la mettre sur papier; dire vers quoi on tend, même si tout ne se fera pas. Renens est à mon avis une Ville qui est assez économe, donc je ne pense pas qu'il y ait là-dedans des dépenses superflues. La gare de Renens, par exemple, est un aménagement nécessaire. Aujourd'hui c'est une gare qui n'est pas accessible pour les handicapés, ni pour les poussettes et les vélos. Ensuite il y a un développement qui se passe dans la Commune de Renens, la population augmente et vous dites que nous sommes arrivés à 20'000 habitants sans développement, ce n'est pas vrai. Nous avons construits des trams, des trolleys, des écoles, des routes. Ce n'est pas vrai de dire que nous n'avons rien fait jusqu'à maintenant. Simplement cela continue et il faut continuer à investir. Et c'est normal, c'est le rôle d'une collectivité publique.

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**

Contrairement à ce que dit M. Montabert, je ne pense pas que nous vivions un moment historique aujourd'hui. Aujourd'hui, nous ne sommes pas en train de nous engager à nous endetter pour CHF 200 millions. Nous sommes en train de ne nous engager à rien du tout; c'est au moment où il y aura les préavis que nous pourrons dire "oui" ou "non". Alors, quant à savoir si ces dépenses sont vraiment utiles, je rejoins le point de vue de l'orateur précédent; effectivement toutes ces dépenses me paraissent assez nécessaires. Prenons juste un exemple, les transports, pour ne pas parler de tout à la fois. Je m'aperçois que dans cette agglomération, nous avons plutôt été trop timide que le contraire. Nous avons fait, par exemple, un M1 sans double voie, à part seulement sur certaine partie, même à des endroits où il y avait des ponts, où il est difficile de récupérer par la suite, et maintenant on s'en mord les doigts car nous n'arrivons pas à augmenter suffisamment la fréquence pour absorber tous les voyageurs. Avec le M2, la même gaffe a été répétée en ne mettant pas la double voie sous la gare et nous nous apercevons que cela coince actuellement. Maintenant quand on nous parle, je reste dans les transports pour ne pas parler de tout à la fois, de bus à haut niveau de service; c'est entendu qu'il n'y a pas eu de pétition de gens demandant un bus à haut niveau de service, beaucoup de gens ne savent d'ailleurs pas de quoi il s'agit: Ce qui est certain, c'est que nous sommes dans une agglomération qui se développe très vite. Si nous ne voulons pas que cela soit l'asphyxie au niveau des transports, il faut qu'il y ait quelque chose qui puisse circuler, il ne faut pas qu'il y ait des bus qui soient sans arrêt pris dans le trafic automobile et complètement coincés. Il faut des bus qui aient la priorité; c'est cela le bus à haut niveau de service. Je précise d'ailleurs qu'au niveau des coûts, puisque nous parlions de coût, qu'un bus qui peut aller à la vitesse à laquelle il pourrait aller, plutôt que d'être freiné par le trafic, c'est un bus qui peut faire plus de voyage pendant le même temps. Autrement dit, nous arrivons avec des coûts moindres à assurer une meilleure fréquence. Cela, il faut y penser lorsque nous parlons d'économie.

- **M. Jacques Berthoud, PLR**

*Madame la syndique,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs, chers collègues,*

Au nom du PLR, j'interviens ce soir au sujet du plafond d'endettement et de cautionnement.

Si les objectifs visés par la fixation de plafonds d'endettement et de cautionnements ou autres formes de garantie sont clairs, ils représentent des objectifs applicables uniquement en période de « beau temps ». Or, la Commune de Renens ne vit pas sous un magnifique ciel bleu actuellement.

Ne cherchons pas les causes où elles ne se trouvent pas. Elles sont facilement identifiables, mais surtout multiples. Une Municipalité avec de l'ambition, c'est bien, même très bien. Une Municipalité avec des idées, c'est encore mieux. Mais une Municipalité, malgré l'enthousiasme qui l'anime, cette Municipalité, la nôtre, ne peut pas tout faire, même en comptant sur l'enthousiasme de tous ses services.

C'est l'aspect politique de tous ces chantiers qui plombe les résultats. Détails que tous ces détails ? Non, justement pas. Prenez exemple sur l'achat du moindre véhicule pour n'importe quel service communal, l'histoire de ce véhicule débute par une étude, des essais, des comparaisons, que sais-je encore. Puis, on passe au préavis, puis une commission du Conseil communal est chargée de l'étude de ce préavis puis de la rédaction d'un rapport qui se termine puis on passe le préavis devant le Conseil communal avec la lecture des conclusions de la Commission, conclusions positives ou négatives. Les comptes impliqués sont définis avec précision et les montants réservés. Ça c'est une situation normale.

Pour l'éclosion de la région du 21^{ème} siècle, il a fallu investir beaucoup de temps, diriger moult séances, intéresser une région entière par le biais des communes situées dans cette région, imaginer lucidement les attentes des habitants, les besoins de cette région en matière d'urbanisme, de développement économique, social et culturel. Une étape importante est celle des projets, d'estimation des coûts de ces projets, de leur financement. Il fallait taper à la porte de Berne pour connaître le montant des subventions fédérales, taper aussi à la porte du Canton pour connaître la part prise en charge par le château.

Souvent la 1^{ère} réponse était simple, très simple même : « soumettez-nous un projet détaillé et chiffré ! » Le délai, faut-il le préciser a toujours été court, demandant un effort colossal pour éviter de perdre une subvention sans laquelle il était illusoire d'imaginer le départ de n'importe quel chantier. Jamais l'aspect financier n'a pu être échafaudé dans les détails, sinon « à la louche ». Que l'Etat fédéral ou cantonal soit celui qui impose ces exigences draconiennes - sans comprendre le risque pour une planification indispensable - est incroyable.

Mais vous comprenez maintenant pourquoi, le travail d'un municipal des finances devient un exercice périlleux et risqué.

Un autre aspect de cette situation kafkaïenne est certainement son application pratique. Si je reprends l'exemple du véhicule de service, il y a toujours la possibilité de renoncer à son achat et de faire rouler les autres un peu plus. Pas de problème. Par contre, si les choses ne se mettent pas en place dans un ordre d'une logique implacable, il n'est pas exclu de penser

que les clients pour Malley soient assez exaspéré de constater que le train ne peut pas s'y arrêter, la gare n'étant pas encore construite ou que le tram qui devrait très bientôt relier la place de l'Europe à Renens, faute de financement doit voir ses rails se terminer sous le pont du Galicien.

Un troisième aspect de cette situation est celle d'un tram qui n'est pas nommé « Désir » mais plutôt « L'Indispensable » qui par la défection d'une commune pénaliserait toutes les autres communes impliquées. Se charger d'un tronçon tiers n'est à la portée, financièrement parlant, d'aucune des autres communes impliquées. Ce n'est que la démonstration d'une situation subie par tous les partenaires qui investissent dans ces colossaux chantiers. Une fois le doigt mis dans l'engrenage, il n'y a plus de possibilité de rompre la chaîne sans de gros dégâts.

Maintenant passons plus loin. Confédération et Canton ont répondu à nos attentes, n'oublions pas de le reconnaître.

Sachons aussi reconnaître que les projets sont comme un puzzle géant. Les pièces s'imbriquent petit à petit, les unes dans les autres afin de former un tableau d'avenir moderne, pratique et identifiable.

Une marge d'autofinancement aussi faible ne permet pas d'imaginer pouvoir éviter une situation mettant la Commune de Renens en position délicate et incapable de faire des corrections sans l'appui d'emprunts à des taux prohibitifs.

Basé en majeure partie sur l'aspect financier des opérations, après avoir entendu les divers responsables et surveillants de nos finances communales, il est indiscutable que l'inquiétude règne et que ce plafond à 5 millions ne sera très probablement pas suffisant et devra être réévalué avant la fin de la législature.

Comme ces plafonds en matière d'endettement et de cautionnement ne peuvent être établis que pour la durée d'une législature, le PLR ne peut que vous recommander de refuser le préavis 5-2011, ce qui sera la preuve de votre clairvoyance et de votre sens des responsabilités.

Sans vouloir être alarmiste, rappelons une fois encore qu'il ne s'agit pas de jeter la pierre à la Municipalité, à la Commission des finances ou à la Commission de gestion. Il s'agit simplement de tirer la sonnette d'alarme avant qu'il ne soit trop tard. Je vous remercie de votre attention.

- **M. Michele Scala, PS**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je souhaiterais juste dire que je comprends l'UDC lorsque l'UDC s'étonne de ces chiffres. Car l'UCD qui vient d'arriver, n'était pas là lors des précédentes législatures, et donc veut se démarquer par rapport aux autres. C'est un jeu politique que je peux comprendre. Par contre, que je ne peux pas partager lorsque l'UDC tire à boulet rouge contre les autorités. C'est une position, une manière de faire qui est peu galante, peu élégante, car, nous tous, avant de décider, de prendre une décision pour un investissement, nous réfléchissons avec des séances qui sont quand même des séances sérieuses, peut-être nombreuses mais qui nous permettent de prendre des décisions tout-à-fait normales, logiques et correctes. Nous dire maintenant

que nous nous sommes trompés ou que nous nous trompons, alors là, désolé, je ne suis pas d'accord et je ne peux pas le partager et je pense que beaucoup de monde dans cette salle ne peut pas le partager. J'aimerais quand même rappeler à l'UDC que l'endettement actuel effectif est de CHF 83 millions, que les deux autres lignes, telles que les crédits, tel que le cautionnement ne sont pas encore des dépenses et que, comme d'autres conseillers avant moi l'ont dit, les investissements futurs ne sont pas forcément tous approuvés et acceptés.

Je souhaiterais aussi dire, que malgré ce que j'entends, la réputation de Renens s'est passablement améliorée, ce n'est plus la réputation de Renens d'il y a 10 ou 20 ans et j'aimerais vous rappeler tout simplement la Place du Marché. La Place du Marché a été un projet qui a d'abord été apporté, si je ne me trompe pas par la droite; en tout cas, la droite de l'époque. Alors dire maintenant que nous avons fait faux, désolé je ne peux pas l'accepter. Merci.

- **Mme Line Rouyet, PS**

Je n'ai pas de problème sur le fait de tirer sur les autorités, je suis la première à le faire lorsque cela est nécessaire. Par contre je dois avouer que la vision apocalyptique présentée tout-à-l'heure m'a assez fait rigoler et j'espère presque que c'est de la démagogie, démagogie habituelle de l'UDC, parce que si vous croyez vraiment à ce que vous dites, cela est inquiétant. De dire que la population de Renens n'a pas besoin de gare qui permette aux gens d'accéder correctement aux quais, de bus qui permettent aux jeunes d'aller correctement à l'école, d'écoles pour former nos enfants et de lieux de culture et de rencontre, c'est quand même assez hallucinant. Peut-être que vous avez une drôle de conception de la collectivité ou de la vie, finalement: de rester devant votre TV tous les soirs au lieu d'aller voir un spectacle de temps en temps, de vous déplacer tout le temps en voiture au lieu de prendre de temps en temps le train et d'offrir l'école à domicile à vos enfants au lieu d'imaginer des lieux de rencontre sociale. En tout cas c'était très drôle, merci pour cette intervention.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je m'excuse de m'être sans doute mal exprimé tout-à-l'heure parce que, apparemment, je suis sans cesse repris sur des éléments comme la gare et l'école, sur lesquels je ne me suis absolument pas exprimé. Quant au reste de notre position sur les investissements, nous l'avons précisé, et je vous prierai de vous référer au compte-rendu de cette séance pour le relire une deuxième fois. Merci

- **M. Eugène Roscigno, Président de la Commission des Finances**

C'est juste pour rappeler que c'est un préavis simplement technique. La question que je me pose en priorité c'est que nous avons l'obligation d'accepter ce plafond d'endettement. M. Berthoud demande de le refuser, je ne sais pas qu'elles seraient les conséquences, là je me retourne vers M. le Municipal, si ce plafond d'endettement était refusé. Qu'en est-il point de

vue Canton et autres? Etant donné que nous avons l'obligation de fournir un plafond d'endettement.

Réponse de M. Jean-François Clément, Conseiller municipal

Oui, nous devons proposer un plafond d'endettement aux autorités cantonales.

M. Eugène Roscigno, Président de la Commission des finances

Nous sommes d'accord que ce plafond doit être équivalent à la hauteur du plan des investissements?

Réponse de M. Jean-François Clément, Conseiller municipal

C'est le plus cohérent et les autorités cantonales vont faire un calcul. Ils vont recevoir tous les documents qui sont en votre possession: le budget, les comptes et le plan des investissements. Et ils nous diront que techniquement cela ne tient pas et nous serions appelés à revoir notre copie. Il faut effectivement que nous arrivions à ce qu'il y ait une cohérence dans nos projets et dans nos budgets et dans ce que nous annonçons.

M. Eugène Roscigno, Président de la Commission des finances

Comme nous venons d'accepter le budget de notre Commune et pris acte du plan des investissements qui correspond au montant, je ne peux que vous proposer d'accepter ce plafond d'endettement qui est par conséquent cohérent par rapport au budget que nous venons d'accepter et accepter le plan des investissements qui y est lié. Merci

- **M. Raymond Gauthier, Les Verts**

Je voudrais encore juste intervenir, pas par rapport à l'UDC en particulier, mais par rapport à la droite en général. Je reprends en peu ce qui disait M. Roscigno tout-à-l'heure, c'est que moi j'ai juste pris les investissements qui étaient prévus, donc lorsque vous dites que nous faisons trop d'investissement je prends juste les investissements prévus. Néanmoins, si ce n'est pas de ceux-là que vous parlez ou s'ils sont tous indispensables mais qu'il faut réduire, je reprends ce que vous disiez avant M. Roscigno, sur lesquels il faut réduire? C'est toujours la même question. C'est bien de dire que nous sommes contre, mais à un moment il faut dire sur quoi et pour le moment, moi je n'ai rien. A part me dire que l'on est contre, je n'ai rien. On ne veut pas réduire le tram, non le tram c'est bien, l'école c'est bien, les collecteurs d'eau c'est bien; alors où voulez-vous réduire? Je suis curieux.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, Mme La Présidente donne la parole à M. Jean-François Clément, Municipal de finances.

- **M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

Je souhaite juste répéter que la Municipalité, notre Ville, fait clairement la différence entre l'important, l'essentiel et l'accessoire. Et ce qui est proposé dans ce document à nos yeux fait partie vraiment de l'essentiel. Lorsque nous parlons de développement des écoles, de fournir à nos élèves des classes dans lesquelles se former, c'est juste une obligation que nous avons. Nous ne pourrions pas nous y déroger, nous devons le faire. En matière de transport, clairement aussi, pour une région qui a eu un taux de pollution extrêmement élevé, ce serait juste inacceptable que nous ne nous en préoccupions pas. Je crois donc que nous sommes vraiment dans une logique qui est celle d'une réponse à des besoins clairement identifiés et nous le faisons avec des moyens qui sont contenus, qui sont gérés, qui sont pilotés. Je voulais dire aussi que, lorsque nous comparons nos dépenses avec celles d'autres collectivités publiques de même taille, je pense à Nyon, Morges, nous avons des investissements qui sont en dessous de ce que font nos voisins. La problématique c'est qu'eux ont plus de ressources. Mais si nous voulons répondre d'une manière équivalente à ce que font d'autres communes dans le nécessaire, nous le faisons avec des ressources bien plus rares et c'est notre difficulté; arriver à proposer une vie collective et des ressources collectives qui soient de qualité avec des ressources plus rares. Mais nous sommes de loin bien plus bas que ce qu'investissent les communes voisines. La différence reste que leur marge d'autofinancement est plus forte que la nôtre car ils ont des contribuables qui ont parfois des ressources plus fortes. De nouveau dire que, nous avons évoqués d'arrêter certains projets, ce qui me plaît à dire c'est que les projets que nous emmenons, pour certain, ont un effet multiplicateur et bonifient, soutiennent aussi l'économie. Et c'est là que nous sommes en difficulté. Nous pourrions imaginer, retirer quelques-uns de nos projets, mais je ne suis pas sûr que cela soit favorable à l'économie vaudoise et régionale. La Place du Marché, pour rappel, nous avons mis env. CHF 10 millions, cela a généré un effet multiplicateur à hauteur de CHF 100 millions. Je crois que nous avons clairement aussi un effet anticyclique, c'est vrai que la difficulté restera de gérer nos ressources en regard du contexte qui va changer, personne ne peut le prédire, nous pouvons penser que cela sera plus dur pendant quelques temps. Nous allons suivre ceci, comme dans le préavis, avec beaucoup d'attention pour phaser nos projets, les prioriser et les mettre en phase avec les ressources que nous aurons. Il est bien clair que nous ne cherchons pas à être en difficulté mais que nous entendons bien piloter les ressources. Et c'est pour cela que le cadre qui vous est proposé reste un cadre. Nous ne nous engageons pas à remplir tout ce qui est prévu dans ce plafond d'endettement, nous allons prendre les projets prioritaires, les mettre en phase à la mesure de nos ressources et peut-être, sans doute, certainement, que nous n'arriverons pas à faire tout ce qui est annoncé. Mais il nous paraît cohérent de dire que, mathématiquement, au niveau des chiffres, si nous devons tout faire le montant serait là. Cela reste effectivement un cadre, la Municipalité a bien entendu qu'il y a des préoccupations quant à la marge d'autofinancement puisque c'est le carburant de notre développement, nous allons y être extrêmement attentifs et nous allons piloter ces projets comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant. Merci

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

En complément de l'excellente intervention de M. Clément, je souhaiterais rappeler que ce cadre est un cadre dans lequel, vous aurez, vous Conseil communal, la main tout le temps. Chaque dépense fera l'objet d'un préavis et sur chaque préavis vous pourrez vous prononcer. Quand M. Montabert nous dit qu'il s'agit de projets que le peuple n'a pas approuvés, évidemment ils en sont au niveau de projets et du plan d'investissement. Vous l'avez dit à plusieurs reprises. Alors il y a des projets que vous avez critiqués qui ont été approuvés, dont la Place du Marché qui a été approuvée par le peuple. Vous ironisiez sur nos besoins de prix d'urbanisme, cela a sûrement joué un rôle dans le prix d'urbanisme que nous avons reçu. Tous les autres projets, soit ont été lancés au niveau de ce Conseil comme le crédit d'étude pour le tram avec le double sens du 14 Avril ou la gare, soit passeront au Conseil communal et pourront être soumis au référendum. Cela veut dire que nous gardons, nous Municipalité et vous Conseil communal, voire le peuple, dans un deuxième temps, la barre pour réaliser certains de ces projets. Je crois qu'il est important de le rappeler.

La discussion ayant été close avant l'intervention de la Municipalité, Mme la Présidente, prie M. Eugène Roscigno, Président de la Commission des finances de donner lecture des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 5-2011 de la Municipalité du 24 octobre 2011,

Où le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'adopter le plafond d'endettement brut (niveau 1) à hauteur de **CHF 200 millions** pour la durée de la législature 2011-2016.

D'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à hauteur de l'endettement brut maximum déterminé ci-dessus.

De laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités des emprunts (selon art. 4 ch. 7 LC).

D'adopter le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties de **CHF 50 millions**.

C'est à la majorité moins quelques abstentions que le préavis est accepté.

Mme la Présidente félicite M. Eugène Roscigno et l'ensemble de la Commission des finances pour la quantité et la qualité de leur travail qui a été intense ces dernières semaines.

11. Préavis N° 6-2011 – Remplacement de deux véhicules du Service Environnement-Maintenance

Mme la Présidente prie Mme Victoria Ravaoli, Présidente de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

Mme Victoria Ravaoli, Présidente de la Commission, donne lecture de son rapport.

La Commission pour étudier le préavis N° 6-2011 s'est réunie le mardi 15 novembre 2011 au Centre Technique Communal avec ses commissaires Mesdames Myriam Coleman, Elodie Joliat, Messieurs Ali Korkmaz, Roland Divorne, Rolf Kung, Rémy Petitpierre, Naïm Lokaj et Madame Victoria Ravaoli, présidente-rapporteure

La Municipalité est représentée par M. Jean-Marc Dupuis, Municipal et M. Alain Peneveyres, chef de service d'Environnement-Maintenance.

En préambule, la Municipalité nous fait une présentation des véhicules à remplacer et des choix qu'ils ont eu à faire. En moyenne, un camion ou un tracteur doit être changé par année, mais en général, cela passe par le budget ou le plan des investissements. Là, deux doivent être changés pour des raisons évidentes d'âge, de kilométrage et d'usures. Pour le premier, le tracteur qui ne sort jamais de Renens, mais fait beaucoup de trajets en interne, il aurait besoin de beaucoup de frais de réparation pour qu'il soit optimal. Sa calandre est fortement attaquée par la rouille et il manque de puissance, surtout pour pousser la neige en hiver.

La Municipalité nous propose, après avoir eu plusieurs offres intéressantes et surtout après avoir demandé l'avis des collaborateurs qui utilisent quotidiennement ce tracteur et selon un cahier des charges bien précis, le John Deere 3720. Il sera équipé d'un nouveau semoir à sel Rauch SA 360. Le montant relatif à l'achat d'un tracteur pour la section des espaces verts figure au plan des investissements adopté par la Municipalité le 19 juillet dernier. Grâce à l'offre intéressante de l'entreprise R. Baumgartner à Pampigny, le montant est CHF 10'000.- moins cher que prévu dans le plan des investissements, pour un coût de fonctionnement équivalent de l'ancien.

Pour la camionnette, c'est quasi identique, elle devrait passer l'expertise et pour ceci beaucoup de frais sont à envisager pour un véhicule finalement de 1999 et 72'000 km.

Avec aussi un cahier des charges bien précis et la participation des collaborateurs utilisateurs de la dite camionnette, la Municipalité nous présente leur choix en un VW Crafter 35 avec toutes les compétences requises ainsi que 3 ans de garantie ou 100'000 km ainsi que 12 ans d'anticorrosion avec le meilleur prix. La camionnette se trouvait aussi au plan des investissements adopté par la Municipalité en juillet dernier avec un prix encore plus

avantageux que le tracteur avec CHF 27'000.- de moins que prévu au plan des investissements et avec, à nouveau, le même coût de fonctionnement.

Questions :

- 1) *Pourquoi ne pas équiper les camionnettes de grue pour éviter des problèmes de dos aux collaborateurs ?*
 - *Le CTC en compte déjà une grue et si on en ajoute une sur la camionnette, on perd de la capacité en poids.*
- 2) *Que devient l'ancienne camionnette ?*
 - *Elle est reprise par le garage ainsi que le tracteur avec une remise d'où les prix intéressants.*
- 3) *Qui s'occupe de l'entretien et des services ?*
 - *Un mécanicien dans le service après que la garantie soit passée.*
- 4) *Pourquoi les charges sont les mêmes avec les nouveaux véhicules que les anciens surtout au niveau des assurances ?*
 - *Car le prix est calculé sur 10-15 ans de fonctionnement et divisé par année.*

La Commission remercie la Municipalité et peut délibérer rapidement. Après un tour de table, chacun est convaincu de la bonne affaire et du besoin du service Environnement-Maintenance d'acquiescer de nouveaux véhicules pour compléter leur flotte.

Au final, c'est un oui à l'unanimité de la Commission et propose au Conseil d'accepter ce préavis 6-2011.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 6-2011.

La discussion n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et demande à Mme Victoria Ravaoli de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 6-2011 de la Municipalité du 31 octobre 2011,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à remplacer un tracteur et une camionnette avec leurs accessoires pour le Service Environnement et Maintenance.

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité le financement nécessaire à ces acquisitions.

Ces dépenses seront financées par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elles figureront dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif.

D'une part, pour le montant de CHF 66'900.- TTC, sous le compte N° 3610.5060.328 "Remplacement du tracteur section espaces verts".

D'autre part, pour le montant de CHF 47'397.15 TTC, sous le compte N° 3610.5060.333 "Remplacement de la camionnette section espaces verts".

Ces dépenses seront amorties en 10 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 1900) sur la comptabilité des communes.

Le préavis est accepté à l'unanimité

12. Pétitions

Mme la Présidente prie M. Madi Keita, Président de la Commission des pétitions de venir à la table des rapporteurs afin de donner lecture de ses rapports.

- a) Pétition concernant l'usage du terrain vague non construit situé à l'ouest des villas urbaines en PPE de Florissant 6 et 8 à Renens.

Texte de la pétition.

"Le terrain susmentionné, où d'après les plans déposés et acceptés pour la construction des 13 villas en PPE, aurait dû être aménagée une place de jeux pour enfants, a été en réalité laissé en friche par le promoteur du projet. Ceci a permis, en l'absence d'un règlement de PPE et sur demande de certains parents, que plusieurs enfants utilisent ce terrain de façon très bruyante et de nombreuses heures quasiment chaque jour pour la pratique du football, y compris les dimanche et jours fériés, parfois jusqu'à passé 21h. Les voisins immédiats de cette parcelle n'ont jamais été consultés à ce sujet, et doivent donc subir cette situation, malgré les tentatives de dialogue. C'est pourquoi, nous soussignés demandons:

1. Que la Municipalité de Renens fasse respecter les plans acceptés par le service de l'urbanisme, et oblige donc le promoteur à aménager la place de jeux prévue.
2. Que la PPE soit tenue d'adopter un règlement pour l'utilisation de cette place de jeu, et en attendant sa réalisation, fasse clôturer le terrain non construit.
3. Que le règlement de police de Renens, en particulier les articles 13, 18 et 20 concernant l'ordre et la tranquillité publique soit respecté.

M. Madi Keita, Président de la Commission des pétitions donne lecture de son rapport

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

La Commission chargée d'étudier la pétition concernant l'usage du terrain vague non construit situé à l'ouest des villas urbaines en PPE de Florissant 6 et 8 s'est rendue le lundi 21 novembre 2011 chez les pétitionnaires, pour les entendre.

La commission était composée : Dreier Ellen–Mary, Forestier Betty, Martins Sandra, Rohr Brigitte et Keita Madi.

Les pétitionnaires demandent : en date du 27 juin 2011.

- 1). Que la Municipalité de Renens fasse respecter les plans acceptés par le service de l'urbanisme et oblige donc le promoteur à aménager la place de jeu prévue.*
- 2). Que le PPE soit tenue d'adopter un règlement pour l'utilisation de cette place de jeu et en attendant sa réalisation, fasse clôturer le terrain non construit.*
- 3). Que le règlement de police de Renens, en particulier les articles concernant l'ordre publique soit respecté (Art 13, Art 18, Art 20).*

En date du 3 août, les pétitionnaires rajoutent un élément à la pétition :

Ils demandent que la Municipalité fasse une réglementation –horaire concernant les piscines qui « fleurissent » là devant et dans lesquelles les enfants hurlent toute la journée. ! Et les hurlements sont les mêmes qu'au foot.

Dans leur exposé les pétitionnaires nous disent qu'ils ne sont pas opposés aux nombreux enfants du nouveau quartier mais qu'ils sont « agressés » par :

- le comportement exagéré des enfants d'une famille avec qui ils ont essayés de négocier. (Foot toute la journée jusqu'à 21h.)*
- la non-intervention de la régie qui s'occupe de la PPE.*

Questions de la Commission :

Y a-t-il eut un dialogue entre les pétitionnaires et la famille qui s'installe sur le terrain vague ?

R : Oui mais pas d'amélioration au niveau du bruit.

Q : Combien y a-t-il d'enfants qui jouent au foot ?

R : 4 enfants !

La Commission se retrouve seule pour débattre.

C'est à l'unanimité que la Commission refuse de transmettre cette pétition à la Municipalité, le règlement de police étant respecté et les terrains sont tous privés

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cette pétition

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote

C'est à une large majorité que le classement de cette pétition et son non renvoi en Municipalité est accepté. Le Bureau en informera les pétitionnaires.

b) Pétition des commerçants du Nord de la Commune "pour que la Municipalité tienne compte de notre existence, même si nous ne sommes pas au Centre-ville"

Texte de la pétition.

"Nous soussignés demandons:

- Que la Municipalité tienne compte de notre existence même si nous ne sommes pas au centre-ville.
- Que la publicité communale (panneaux) parle de tous les commerçants de la Commune, nous sommes les "dépanneurs de quartier" qui rendons service aux habitants proches.
- Que le temps de parcage soit rétabli à 10 heures, que la police soit plus tolérante par rapport à nos clients et à nous, les commerçants qui avons besoin de décharger nos véhicules."

M. Madi Keita, Président de la Commission des pétitions, donne lecture de son rapport:

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier la pétition s'est rendue le lundi, 28 novembre 2011 chez les pétitionnaires pour les entendre.

La Commission était composée : Dreier Ellen –Mary, Forestier Betty, Rohr Brigitte et Keita Madi.

Excusés Golay Pascal, Sandra Martins et Allauca Byron

Les pétitionnaires demandent : en date du 03 août 2011.

1). Que la Municipalité de Renens tienne compte de notre existence même s'ils ne sont pas au centre-ville.

*2). Que la publicité communale (panneaux) parle de tous les commerçants de la commune. Nous sommes les *dépanneurs de quartier* qui rendons service aux habitants proches.*

3). Que le temps de parcage soit rétabli à 10 heures, que la police soit plus tolérante par rapport à nos clients et à nous les commerçants qui avons besoin de décharger nos véhicules.

Dans leur exposé les pétitionnaires nous fait parts de leur mécontentement.

- *Pas de publicité pour eux. La police qui amende les rares clients qui s'arrêtent pour acheter ou boire un verre.*
- *Pas de décoration de Noël.*
- *Pas de manifestation dans le quartier nord.*
- *Les commerçants du nord trouvent que c'est étrange qu'un article paraisse dans le journal de Renens au moment de l'étude de leur pétition.*

Demandent à la Municipalité:

1. *De tenir compte de leur existence en les incluant dans les publicités (panneaux, journaux)*
2. *En organisant une fois par année une manifestation sur le terrain de foot du Verdeaux. (brocante).*
3. *Des places de livreurs soient attribuées devant certains commerces.*
4. *Que la police soit plus tolérante pour les clients et les commerçants qui déchargent les marchandises.*
5. *Que le temps de parcage soit limité entre 15 et 30 minutes pour éviter les voitures ventouses.*
6. *Que les commerçants du nord soient consultés lors de nouveau projet de développement dans le quartier (par ex : Une pharmacie dans le projet Croisée)*

La Commission se retrouve seule pour débattre.

C'est à l'unanimité que la Commission décide de transmettre cette pétition à la Municipalité.

Vœux de la commission:

Que la Municipalité encourage le FC Renens à faire des matchs de championnat une fois par mois sur le terrain du Verdeaux.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cette pétition

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote

C'est à une large majorité moins un refus et une abstention que cette pétition sera transmise à la Municipalité.

Mme la Présidente remercie M. Madi Keita et à la Commission pour le travail fourni.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

La Municipalité accepte volontiers cette pétition, elle ira discuter avec les commerçants concernés. Cette pétition concerne tous nos services, nous tâcherons de voir ce que nous pouvons faire pour aller dans le sens de la demande des pétitionnaires.

13. Motions, postulats, interpellations.

- **Interpellation de Mme Rosana Joliat, PLR au sujet de la Petite Enfance**

Allo, ma maman doit reprendre son travail...

Conseiller communal-relais, voilà une idée qu'elle est bonne !

Dites Madame la conseillère communale, comme je suis trop petite, oui je n'ai que 5 mois..., vous pouvez peut-être m'aider !

En fait, j'ai entendu ma maman dire à mon papa : comment allons-nous faire en janvier avec le bébé (le bébé c'est moi !) ?

J'avais déjà entendu quelques choses du genre, c'était bien avant ma naissance... mes

Il paraît que c'est ainsi que l'on procède ... !

Mais voilà, les semaines et les mois passent et le délai légal pour la reprise du travail de ma maman approche... elle stresse, mon papa aussi.

Appel téléphonique sur appel téléphonique, rien n'y fait... il n'y a pas de place pour moi en crèche !

On dit à maman, il faut utiliser

- ✓ *le réseau,*
- ✓ *la famille ... et bien non, ce n'est pas possible pour moi, elle habite à plus de 400 km de notre Carrefour d'Idées,*
- ✓ *les mamans de jour, elle n'en connaît pas, et pourtant cela fait longtemps qu'elle habite à Renens,*
- ✓ *les autres lieux de garde, tous complets...*

alors comment va-t-elle faire ?

Merci de me donner une solution, une procédure comme disent les grandes personnes, car vous savez l'après-midi au parc nous sommes plusieurs dans le même cas...

Je vous remercie d'ores et déjà de relayer ma demande à qui de droit, sous forme d'interpellation, il paraît que c'est comme cela que vous devez faire, avec des signatures et si cela ne marche pas, je peux encore écrire au Père Noël... !

Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal

Mme Joliat, j'ai bien compris le sens de votre interpellation. Nous répondrons d'une manière précise avec des chiffres lors d'une prochaine séance.

• Une résolution de Mme Line Rouyet, PS

Résolution de soutien aux employé-e-s de TESA / Hexagon Metrology et pour la réintégration des deux délégué-e-s syndicaux licenciés

L'été dernier, l'entreprise TESA spécialisée en systèmes et instruments de mesures de haute précision basée dans notre Commune et rattachée au groupe suédois Hexagon Metrology, a annoncé à ses employé-e-s sa volonté d'augmenter de 5 heures le temps de travail hebdomadaire sans contrepartie salariale. La mobilisation du personnel a été claire et rapide, refusant de travailler plus sans gagner plus et défendant le droit d'être consulté sur des mesures touchant au temps de travail. Dès lors, une procédure de négociations a débuté. Début novembre pourtant, le personnel de TESA a appris avec stupeur le licenciement avec effet immédiat de deux membres de la commission du personnel. Cette décision sanctionne

l'engagement des deux délégué-e-s syndicaux qui ont défendu les droits des travailleurs/euses et correspond ainsi à une atteinte grave aux droits syndicaux dans notre Pays. Elle s'inscrit dans une large campagne de pression et de désinformation de la direction au sein de l'entreprise.

Dans ce contexte, le syndicat UNIA et les représentant-e-s des commissions du personnel de l'industrie vaudoise dénoncent la violation de la CCT MEM, c'est-à-dire la convention collective de travail dans l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux ; la violation du Code des obligations ; la violation de la procédure de conciliation interdisant les mesures de coercition durant des négociations et une politique globale de désinformation et mise sous pression du personnel par la direction. Les négociations sont dès lors rompues et UNIA a demandé la dénonciation du partenariat social avec Swissmem, tant que ces licenciements ne sont pas annulés.

Le Conseil communal de Renens demande à l'entreprise TESA / Hexagon Metrology de réintégrer les deux délégué-e-s syndicaux/ales récemment licencié-e-s et de cesser les pressions et la désinformation qui s'opèrent actuellement au sein de l'entreprise. Elle appelle à la reprise des négociations dans une ambiance saine.

Le Conseil communal de Renens demande à la Municipalité de la commune d'entrer en discussion avec les responsables suisses de TESA et la direction internationale du groupe suédois Hexagon Metrology, en vue de soutenir les revendications décrites précédemment et d'encourager le retour au dialogue.

La résolution est co-signée par des représentant-e-s de la Fourmi rouge, des Verts et du Parti socialiste

Et si la résolution est acceptée ce soir par la majorité du Conseil communal, nous demandons à ce qu'elle soit envoyée non seulement à l'entreprise TESA à Renens mais aussi au groupe suédois Hexagon Metrology basé en Grande-Bretagne.

Mme la Présidente se fait confirmer par Mme Line Rouyet que la résolution est bien appuyée par au moins 5 membre du Conseil.

Mme Line Rouyet précise que la résolution est soutenue par 10 conseillers communaux.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cette résolution.

M. Eugène Roscigno, PS

Comme nous approchons des Fêtes et que, lors de la résolution Novartis, tout le Conseil, que cela soit de mon extrême droite à mon extrême gauche, avait accepté la résolution. J'aimerais bien que nous puissions finir l'année sur une même bonne note et que tout notre Conseil accepte l'envoi de cette résolution. Merci.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et procède au vote.

C'est à une large majorité moins quelques abstentions que cette résolution sera envoyée au groupe Tesa S.A. à Renens ainsi qu'à la maison-mère en Grande-Bretagne.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

Lors du prochain Conseil, je désire développer un postulat pour une politique plus active du logement demandant à la Municipalité d'acheter ou de construire des logements et de les louer à prix coûtant, afin de les soustraire à la spéculation immobilière.

Je vous expliquerai la prochaine fois, plus en détail, ce que nous entendons par là.

14. Questions, propositions individuelles et divers.

- **Question de M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Quelle politique en matière d'éclairage public de la Commune de Renens ?

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Il y a quelques jours, la presse reportait l'histoire de la commune grisonne d'Igis, première localité de Suisse à voir son éclairage routier entièrement assuré par des lampes à diodes électroluminescentes, appelées couramment LED.

Ce type d'éclairage a pour avantages de réduire considérablement la consommation d'énergie électrique, mais aussi la pollution lumineuse. Il permet ainsi d'économiser des sommes importantes – à titre d'exemple la facture d'électricité de la commune d'Igis devrait passer de CHF 110'000 à CHF 30'000 francs par année en ce qui concerne l'éclairage public (c'est une Ville de 8'000 habitants mais qui est relativement entendue; la commune a donc un éclairage public qui pourrait être comparable, à peu de choses près, à celui de la Ville de Renens– tout en protégeant l'environnement et en améliorant la qualité de vie des citoyens et citoyennes.

Par le biais de cette question, j'aimerais demander à la Municipalité quelle est la politique de la ville de Renens en matière de remplacement des lampes de l'éclairage public, et s'il est envisageable qu'à terme notre Commune suive les traces d'Igis, assurant son éclairage public uniquement par des lampes LED ou à faible consommation.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

M. Mocchi a transmis ce matin cette question à la Municipalité nous offrant l'occasion de lui répondre directement, ce que je vais faire maintenant. Merci pour votre question.

En effet, l'exemple et la démarche d'Igis sont à saluer. Leur remplacement global de l'éclairage par du LED est innovant et montre que des pistes d'importantes économies sont possibles, surtout aujourd'hui alors que le contexte énergétique est tendu.

Pour répondre à votre question. Si nous souhaitons aussi nous engager dans ce type de voie, je peux répondre positivement mais que nous ne pourrons pas, du jour au lendemain, tout changer à la fois. Pour preuve, l'éclairage que nous avons dans le Centre, dont les derniers nouveaux éclairages ont été déposés à la rue de la Mèbre, est entièrement en LED et ce secteur est d'ailleurs le premier dans l'ouest lausannois qui vient de se faire. Il convainc par son efficacité et il est vrai qu'il a fallu lutter pour l'avoir car ce n'est pas très courant aujourd'hui et que c'est une technologie relativement nouvelle. D'autres rues, comme les Baumettes et Perrelet-Roche ont été rénovées dans cet esprit, ce n'est pas du LED, c'est une autre technologie, mais elle permet de baisser l'intensité de 40% entre minuit et 6h du matin, d'où des économies.

Pour la suite, le travail se fera donc par étape et le plan d'investissement le prévoit, nous avons suffisamment parlé de finance ce soir pour dire que nous ne pouvons pas tout faire à la fois. Mais enfin, dans ce cadre et surtout dans le cadre de notre collaboration avec le SIE, qui gère notre éclairage public, surtout son entretien, un audit a été effectué et nous devons, par obligation légale déjà, remplacer l'ensemble des ampoules vapeur que nous avons encore sur notre domaine et qui seront interdites dès 2015. Il s'agit de 12% de notre éclairage. Le choix se portera dès lors sur du LED ou par un éclairage à faible consommation, tout cela dans le cadre des cités de l'énergie. Il faut savoir que c'est un domaine qui évolue beaucoup. Nous devons, par exemple, aujourd'hui déjà faire des choix pour le secteur de la gare qui seront seulement installés en 2015 et nous espérons que d'ici là, il y aura encore des produits plus économes. Alors, oui mais par étape.

- **Question de Mme Line Rouyet, PS** au sujet de la SIE

Je souhaite vous soumettre une question qui m'a été transmise et qui a été soulevée notamment dans le cadre de l'association AVIVO.

Depuis le déménagement du siège du SIE à Crissier, il n'existe plus à Renens de réception du service de l'électricité. Plusieurs personnes se plaignent de ce départ en raison de la difficulté de se rendre facilement au siège actuel en cas de problèmes ou des questions diverses.

Dès lors, ne serait-il pas possible d'imaginer une antenne SIE (même petite) dans notre Commune afin de faciliter la vie de certains citoyens renanais?

Réponse de M. Jean-François Clément, Conseiller municipal

Trois membres de la Municipalité sont au Conseil du SIE et j'ai succédé à M. Perreten en tant que secrétaire.

Effectivement pour TVT, nous avons gardé une antenne à Renens. Pour SIE, il faudrait que je regarde si éventuellement il est possible de coupler un système qui permette aussi aux habitants de Renens, qui sont proches du Centre, de se rendre à cet endroit pour obtenir des informations ou des premiers conseils en addition de ce que TVT offre comme prestations. Je vous répondrai lors d'un prochain Conseil.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Dans le cadre des économies, il y a une personne qui a fait une proposition au niveau de l'allumage. Personnellement, je vous dis franchement que j'estime que nous pouvons très bien nous passer de la verrée que nous aurons tout-à-l'heure, vu qu'en général, en plus, nous avons toujours un repas à la fin de l'année législative. Je propose donc que nous commencions les économies et que nous montrions l'exemple; l'année prochaine nous n'avons pas besoin de boire et de manger aux frais de la Commune. Si nous souhaitons aller manger, nous ferons comme dans le temps où nous allions au restaurant, où tous les groupes se retrouvaient, nous nous mélangions, pour une manger une pizza et des spaghettis.

15. Allocutions

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

L'an dernier à la même époque, je vous souhaitais, et je vous souhaitais, en particulier, de "trouver pour la prochaine législature des gens motivés et compétents".

J'aimerais saluer ici votre nouveau Conseil communal et sa nouvelle présidente, son nouveau bureau.

J'ai la nette impression, au vu de la façon efficace, agréable et décidée avec laquelle nos débats sont menés dans cette salle, au vu de la collaboration elle aussi agréable et efficace qui s'est instituée entre le bureau, présidente et secrétaire, et nos services de l'administration, que ce vœu est complètement réalisé.

J'ai apprécié aussi pour ma part le sérieux et la compétence de la commission des finances, qui est entrée dans cette législature avec les préavis essentiels que sont l'arrêté d'imposition et le plafond d'endettement, et avec un budget qui n'était pas un budget tout simple. Le bon niveau du débat de ce soir sur ces sujets montre aussi que ce vœu de l'an dernier est exaucé !

Nous avons vécu en 2011 une année à la fois brillante et travailleuse !

Inauguration de la Place du Marché, remise du Prix Wakker à l'Ouest lausannois, remise du Prix Flux au projet de la Gare de Renens, sont quelques-uns des événements qui l'ont jalonnée. J'en oublie, bien sûr : comme la brillante saison des spectacles de la Ville, comme notre présidente lors, non pas de la coupe du sapin peut-être, mais en tout cas lors du plantage du jeune sapin !

En même temps, nous avons tous, le Conseil, l'administration, la Municipalité, continué à travailler. Pour terminer ces projets, pour les poursuivre, pour assurer aussi tout simplement la vie de la Commune, par tous nos services.

Ce qui est sûr, c'est que nous allons, toutes et tous, continuer à travailler, parce qu'il y a du pain sur la planche, des défis et des ambitions à tenir. Continuer aussi, et en référence à une intervention de ce soir, à organiser pour notre personnel communal une fête de Noël et une soirée du personnel, ni plus ni moins, occasions bien méritées de lui dire merci.

Un collège, un tram, un musée, une bibliothèque, une crèche, une gare, une route...

Tous ces éléments sont les petites pièces de base du grand puzzle qui fait une ville, pour reprendre l'image de notre collègue Berthoud.

Ils ne se font pas tous seuls, même si ils semblent évidents à chacun.

La Municipalité planche sur son programme de la législature à venir, programme qu'elle vous remettra au début de l'année prochaine.

L'art du puzzle, ce sera que les pièces s'emboîtent, qu'elles forment une image cohérente.

Et que le puzzle soit beau, bien sûr, brillant, mais pas trop cher !

En effet, nous vivons à la fois dans une société qui a de l'argent, qui produit comme jamais, mais dans un climat qui fait peser sur tous les incertitudes d'une économie devenue imprévisible, voire folle sur les collectivités publiques, sur la population dans son ensemble.

Je vous souhaite donc de bien travailler ensemble l'an prochain, tous, Conseil communal, Municipalité, administration, population.

De travailler en ayant du plaisir, en pouvant aussi parfois plaisanter, rire, de pouvoir être créatif, faire ce qui doit être fait, faire des fois un peu plus parce que la vie est vivante, et nous réserve des surprises, comme la possible élection d'un Conseiller fédéral de Renens, à qui nous souhaitons bonne chance pour mercredi prochain ! Nous lui "tenons les pouces", comme on dit, car son élection serait une nouvelle pièce brillante dans ce puzzle de Renens, comme l'est d'ailleurs déjà sa participation à une élection du Conseil fédéral à ce niveau.

Je vous souhaite, à vous et à vos proches, de toutes belles fêtes de fin d'année, du repos, de l'occasion de se remplir d'énergie pour l'année suivante, et je vous invite aussi à participer au Noël à Renens sur notre place du Marché le mercredi 14 décembre et le week-end du 17 et 18 décembre.

Mme la Présidente remercie Mme la Syndique pour ses bons vœux et ses encouragements qui la touchent tout particulièrement.

- **Mme Nathalie Kocher, Présidente du Conseil communal**

Mesdames, Messieurs,

Rassurez-vous je serai brève car je suis sûre que vous ne m'écoutez plus que d'une oreille et que vous êtes impatients d'aller vous sustenter (certainement pour la dernière fois) et partager le verre de l'amitié que vous offre la Municipalité, mais juste avant cela, je tiens à vous adresser mes sincères remerciements pour votre assiduité et l'enthousiasme que vous témoignez à la fonction que les électeurs renanais vous a confiée.

Les fêtes de fin d'année sont maintenant toutes proches et après l'effervescence de ce mois de décembre, je vous souhaite de vivre un Noël serein, rempli de joie et d'espoir. Recevez aussi mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2012. Le Bureau s'associe à moi pour ces vœux.

Que cette nouvelle année nous apporte à tous et toutes l'énergie et la force de vivre ensemble dans le respect des uns et des autres, que cette Ville puisse continuer de se développer selon les principes du développement durable, que tous les citoyens de Renens trouvent leur place et puissent vivre dignement.

Je vous remercie Mesdames et Messieurs et me réjouis de vous retrouver en 2012. Bon appétit et Santé !

La prochaine séance du Conseil communal se tiendra **le jeudi 19 janvier 2012 à 20h15** à la salle de spectacles.

Clôture de la séance à 21h50

La Présidente

La secrétaire

Nathalie Kocher-Jaccard

Yvette Charlet

Annexe N° 1 du PV de la séance du Conseil communal de Renens du 08 décembre 2011

Résultat détaillé du vote nominal concernant l'amendement au **Budget 2012 de la Commune de Renens** proposé, soit:

" 5100 CULTURE, compte 5100.3170.03 "Animation de la place du Marché" de porter le montant de CHF 20'000.- à CHF 40'000.-.»

Nom	Prénom	OUI	NON	Abstention		
Aeschlimann	Eric		1			
Allauca	Byron			1		
Ayer	Danielle	1				
Berseth	Verena			1		
Berthoud	Jacques		1			
Bonzon	Geneviève		1			
Bovey Diagne	Véronique		1			
Carota	Nadia		1			
Catillaz	Maud					Excusée
Chatelan	Anton		1			
Christ	Françoise					Excusée
Coleman	Myriam					Excusée
Dinç	Hasan					Excusé
Divorne	Didier	1				
Divorne	Nicole	1				
Divorne	Roland		1			
Domingos	João-Batista					Excusé
Dreier	Ellen-Mary	1				
Duperrex	Gérard		1			
Eareby	Mohammed	1				
Ferrini	Gian-Luca					Absent
Forestier	Betty		1			
Frei-Premet	Irène		1			
Freymond	Nicolas			1		
Gaspar	Ricardo		1			
Gauthier	Raymond		1			
Golay	Pascal		1			
Golaz Grilli	Elodie					Excusée
Haas Torriani	Nicole			1		
Hinvi	Christophe	1				
Joliat	Elodie		1			
Joliat Herrera	Rosana		1			
Keita	Madi	1				
Keller	Vincent	1				
Kiling	Ali	1				
Kocher	Christophe			1		
Kocher-Jaccard	Nathalie					
Korkmaz	Ali	1				
Korkmaz	Solmaz-Rosa	1				
Köse	Ali	1				
Krier	Irina		1			
Kung	Rolf		1			

Lepore	Antonio		1			
Leyvraz	Jean-Pierre			1		
Lokaj	Naïm	1				
Machado	Carlos		1			
Martin	Gisèle		1			
Martins	Sandra		1			
Matti	Rose-Marie					Excusée
Mermoud	Sylvia		1			
Mocchi	Alberto	1				
Mettraux	Grégory					Excusé
Montabert	Stéphane		1			
Montemari	Pascal		1			
Niang	Oumar	1				
Ozcan	Cemal			1		
Perret	Dominique		1			
Petitpierre	Rémy	1				
Piroti	Aso	1				
Ravaioli	Victoria			1		
Rohr	Brigitte	1				
Rohrbach	Daniel	1				
Romano-Giorno	Gerarda	1				
Roscigno	Eugène			1		
Roulier	Jean-Daniel		1			
Rouyet	Line	1				
Safai	Reza	1				
Scala	Michele	1				
Sisto-Zoller	Suzanne	1				
Sivanesan	Ranjini	1				
Steiner	Antoine		1			
Szenyan	Simone	1				
Tendon	Jérôme		1			
Torriani	Silvio	1				
Vienet	Didier			1		
Waeber	Pascal		1			
Wicht	Catherine		1			
Widmer	Florence		1			
Zürcher	Patricia			1		
Total		27	31	11		